

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

FRANCOPHONIE ET LANGUES AFRICAINES :
LE CAS DU SENEGAL



MEMOIRE
présenté par
Mariétou DIONGUE

Sous la direction de
Jean-Roger FONTVIEILLE

1980/15

1980

16ème Promotion

DIONGUE (Mariétou).

- La Francophonie et les langues africaines : le cas du Sénégal : mémoire / présenté par Mariétou Diongue ; sous la dir. de Jean Roger Fontvieille.
- Villeurbanne : Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, 1980. - 57-VIII p. ; 30 cm.

Francophonie, Sénégal

Français / langues nationales, Sénégal

Langues nationales / Français, Sénégal

La Francophonie au Sénégal, et la nécessité de promouvoir les langues nationales pour en faire des instruments de développement.

TABLE DES MATIERES

0 - Choix et présentation du sujet	p. 3
1 - Culture et colonisation	p. 7
2 - Francophonie ou défense et illustration de la langue française	p. 13
3 - Le français, et les langues nationales.....	p. 13
3.1. Le français, facteur d'unité ?.....	p. 16
3.2. Infériorité des langues nationales par rapport au français ?.....	p. 18
3.3. Le français, une grande langue de commu- nication internationale	p. 20
4 - Francophonie et néo-colonialisme	p. 21
4.1. Une oppression linguistique et culturelle	p. 24
4.2. Une domination économique et politique.	p. 27
5 - Langues et politique linguistique	p. 27
5.1. L'action de l'Unesco.....	p. 31
5.2. L'Etat sénégalais et les langues natio- nales	p. 31
5.2.1. L'enseignement.....	p. 36
5.2.2. L'alphabétisation	p. 38
5.2.3. Langues nationales et loi répressive	p. 43
6 - Pour une véritable promotion des langues nationales	p. 43
6.1. Pour une alphabétisation de masse	p. 44
6.2. Les langues nationales dans l'enseigne- ment.....	p. 46
6.3. La recherche	p. 48
6.4. La littérature et l'art	p. 50
6.5. Le problème de l'édition	p. 51
7 - Rôle des bibliothèques	p. 55
Conclusion	p. 56
Bibliographie	p. I
Annexe I	p. III
Annexe 2	p. VI
Annexe 3	p. VIII
Annexe 4	

0.- CHOIX ET PRESENTATION DU SUJET

La notion de "francophonie" couvre des situations divergentes qui sont souvent occultées dans les définitions classiques. (Par exemple, Francophonie : qui parle habituellement le français nous dit le Robert).

Aussi est-il intéressant de cerner les diverses situations que l'on rencontre dans les pays de la francophonie.

Maurice Houis (I) a proposé une typologie en trois points qui distingue entre :

1) Les situations dans lesquelles la langue française est très majoritaire : c'est par exemple, le cas de l'hexagone aujourd'hui.

2) Les situations dans lesquelles le français est l'une des langues officielles, au sens juridique du terme : c'est le cas de la Belgique, du Canada, du Luxembourg et de la Suisse.

3) Les situations dans lesquelles le français est la seule langue officielle mais existe conjointement à des langues nationales parlées par le peuple : c'est le cas de l'ensemble des pays africains de la francophonie (mis à part le cas des pays du Maghreb).

Notre sujet de mémoire ne concerne ici que la troisième situation évoquée ; la francophonie en Afrique et plus précisément le cas du Sénégal.

Quel rapport avec le métier de bibliothécaire ?

Nous pensons justement que la formation que nous avons reçue n'est valable que si elle nous permet d'allier la compétence professionnelle à l'efficacité.

(I) HOUIS (Maurice). - "la francophonie africaine" in: le Français dans le monde n° 95, mars 1973 cité par CALVET (Louis Jean) - Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie - Paris : Payot, 1974 - p. 218.

La réorganisation de la société africaine sur des bases nouvelles, les tâches de liquidation du sous-développement qui se posent à nos pays, les exigences mêmes du monde moderne, font de l'élévation constante du niveau culturel des peuples africains, la condition essentielle sans laquelle une transformation qualitative et profonde de nos sociétés reste impensable. Par conséquent notre efficacité, à nous bibliothécaires africaine, se mesurera à notre capacité de contribuer à l'élévation du niveau culturel de nos peuples, en diffusant les connaissances nécessaires parmi eux, en promouvant la science et la culture dans leur sein.

Dès lors le problème de la langue de support de cette culture, de véhicule de ces connaissances, ne peut plus être éludé. De sa juste solution, dépendra l'impact de notre action.

La réflexion que nous nous proposons de mener ici sur la francophonie et les langues africaines se situe dans cette perspective...

Nous commencerons par un bref rappel historique des rapports qui ont existé entre la culture (de façon générale) et le problème linguistique (en particulier) avec la colonisation. Ensuite nous présenterons les arguments pour la francophonie, mais aussi les contre-arguments en situant la francophonie dans son véritable contexte. Enfin nous aborderons le problème des langues nationales pour voir quelle place il faut leur accorder en tant que véhicules de savoir et sources de culture et le rôle que doivent jouer les bibliothèques dans nos sociétés.

I - CULTURE ET COLONISATION

La culture est le produit de la société en ce sens qu'elle est la synthèse dynamique que la conscience sociale élabore et fixe et qui constitue la solution des problèmes et conflits que la société rencontre à chaque étape de son évolution. La culture reproduit de ce fait la société dans sa globalité.

La domination coloniale en Afrique Noire ne pouvait manquer pour sa propre consolidation, d'entreprendre la destruction et la désintégration des cultures africaines dans la mesure où un peuple qui conserve intacte sa personnalité culturelle possède par là un élément d'une valeur irremplaçable de résistance à la domination étrangère.

" On comprend encore, écrit Cabral, pourquoi la pratique de la domination impérialiste, comme toute autre domination étrangère, exige comme facteur de sécurité, l'oppression culturelle et la tentative de liquidation directe ou indirecte des données essentielles de la culture du peuple dominé" (2).

Une de ces données essentielles est la langue car ^{*} la langue d'un peuple, c'est ce peuple lui-même, sa réalité, ce qu'il a de plus intime, de plus spécifique, ce qui le différencie précisément de tout autre peuple, sa pensée." ^{*}

Pour s'accomplir pleinement tout système de domination doit régner au sein même des consciences. Il ne suffit pas de maîtriser les infrastructures pour assimiler un peuple il faut l'occuper en son intimité c'est-à-dire en son langage. Ceci explique la politique d'étouffement et de négation des langues nationales africaines et tous les discours idéo-

(2) CABRAL (Amilcar). - L'arme de la théorie - Paris : Maspéro, 1975, cité par GUISSÉ (Youssou MBargane). - Philosophie, culture et devenir social en Afrique Noire.- Dakar : les Nouvelles Editions Africaines, 1979.- p. 124

* SOCIÉTÉ AFRICAINE DE CULTURE. COLLOQUE DE VAOUNDE.- le Critique africain et son peuple comme producteur de civilisation. - Paris: Présence africaine, 1977. - p. 449

logiques qui avaient pour objectif de justifier une telle politique : les colonisés ont tout intérêt à apprendre la langue du colonisateur qui les introduira à la civilisation, au monde moderne. Et puis, de toutes façons, les langues indigènes seraient incapables de remplir cette fonction ; incapables de véhiculer des notions modernes, des concepts scientifiques ; incapables d'être des langues d'enseignement, de culture ou de recherche. Les langues indigènes ne peuvent même pas prétendre au statut de langue. Elles sont tout au plus de "parlers", des "patois" ou dialectes" (3).

L'école devait jouer un rôle déterminant dans l'appareil idéologique colonial. Le français demeurait la seule langue d'enseignement. Les programmes et les méthodes d'enseignement étaient importés au même titre que les articles de marchandises et ne correspondaient pas du tout aux réalités africaines. Un tel système d'éducation devait produire une élite épousant la mentalité du colonisateur et méprisant les valeurs culturelles des masses populaires.

En répondant à une volonté d'assimilation culturelle, l'enseignement colonial soutenait et renforçait en fait une économie de profit. Ainsi se dispensait-il en milieu urbain, dans les zones où s'étaient installées les entreprises coloniales.

(3)"Louis Jean Calvet oppose dans son ouvrage déjà cité, p.52 deux conceptions du dialecte.

"La conception diachronique relativement scientifique qui nous permet à l'évidence de classer le bambara ou le malinké comme des dialectes du mandé, tout comme elle nous permet de classer le français comme un dialecte du latin.

Mais la conception péjorative, raciste et colonialiste interdit de considérer le français et le bambara comme des moyens de communication semblables". Aussi utilise-t-on "dialecte" pour dévaluer la langue du colonisé considérée comme une sous-langue par opposition à la langue du colonisateur."

Albert Sarraut écrivait :

"Instruire les indigènes est assurément notre devoir... Mais ce devoir fondamental s'accorde par surcroît avec nos intérêts économiques, administratifs, militaires et politiques les plus évidents. L'institution en effet a d'abord pour résultat d'améliorer la valeur de la production coloniale en multipliant, dans la foule des travailleurs indigènes, la qualité des intelligences et le nombre des capacités ; elle doit en outre, parmi la masse laborieuse, dégager et dresser les élites de collaborateurs qui, comme agents techniques, contremaîtres, surveillants, employés ou commis de direction, suppléeront à l'insuffisance numérique des européens et satisferont à la demande croissante des entreprises agricoles, industrielles ou commerciales de colonisation" (4).

En dispensant l'enseignement dans les langues étrangères aux peuples africains, le régime colonial a introduit un profond déséquilibre dans la société africaine.

Les africains qui parlaient et écrivaient bien le français occupaient désormais les "bons emplois" c'est-à-dire des fonctions qui les rangeaient désormais dans la petite bourgeoisie. Ces "évolués" qui sortaient de l'école coloniale n'avaient plus rien d'africain. Leurs ancêtres étaient désormais les Gaulois. Ils étaient des "toubabs" (5). Ils devaient être des agents

(4) *La Mise en valeur des colonies françaises.* - Paris : Payot, 1923, cité par GUISSÉ (Youssou MBargane). op. cité. - p. 126

(5) Terme utilisé en Afrique pour désigner le blanc ou les intellectuels occidentalisés.

très actifs pour le rayonnement de la culture et de la civilisation du colonisateur. Maurice Delafosse déclarait : "de même qu'il nous faut des interprètes pour nous faire comprendre des indigènes, de même il nous faut des intermédiaires appartenant au milieu des indigènes par leurs origines et au milieu européen par leur éducation pour faire adopter cette civilisation étrangère pour laquelle ils manifestent sans qu'on leur puisse en tenir rigueur un misonéisme bien difficile à vaincre" (6).

Tel était le projet colonial clairement exprimé par Maurice Delafosse. Ceci pourrait être considéré comme un passé lointain. Seulement nous remarquons une curieuse coïncidence avec ce qui se passe après la "décolonisation".

Aujourd'hui en effet, la France n'a plus besoin de s'exposer pour défendre la langue et la culture françaises en Afrique. Certains dirigeants africains prennent entièrement en charge une telle mission. Faut-il voir là tout simplement un activisme à poursuivre le projet colonial ? La défense et l'expansion de la langue et de la culture françaises est-elle aujourd'hui conciliable avec une véritable promotion des langues nationales ? Telles sont les questions auxquelles nous nous proposons de répondre. Mais laissons tout d'abord la parole aux grands défenseurs de la francophonie.

(6) Bulletin de l'éducation de l'AOF; 33, juin 1947.
cité par GUISSÉ (Youssef MBargane) op. cité. - p. 127

2 - FRANCOPHONIE OU DEFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANCAISE

L'idée de francophonie a été lancée, semble-t-il, en 1965 par les présidents Bourguiba et Senghor. Mais le chef de l'Etat sénégalais est reconnu comme "le plus grand défenseur de la francophonie non seulement en Afrique mais dans le monde entier".

Pour cette raison (à tout seigneur, tout honneur!) et parce que nous avons retenu le Sénégal comme exemple d'étude des rapports de la Francophonie et des langues africaines, nous avons choisi de faire parler le président Senghor :

"Cessons de vitupérer le colonialisme et l'Europe et de les rendre responsables de tous nos maux. Examinée dans une perspective historique... la colonisation nous apparaîtra comme un fait général de l'histoire. Les races, les peuples, les nations plus généralement les civilisations ont toujours été en contact, donc en conflit. Bien sûr les conquérants sèment les ruines sous leurs pas mais aussi des idées et des techniques, qui germent et s'épanouissent en moissons nouvelles..." (7) La colonisation ne doit pas être considérée comme une catastrophe mais plutôt comme un Avènement et nous devons "nous servir de ce merveilleux outil trouvé dans les décombres du régime colonial, de cet outil qu'est la langue française" (8).

(7) SENGHOR (L.S.) - Nations et voie africaine du socialisme. - Paris : Présence Africaine, 1961 p. 109.

(8) SENGHOR : - in revue Esprit. Novembre 1962.

Mais "la francophonie, c'est par delà la langue, la civilisation française ; plus précisément, l'esprit de cette civilisation, c'est-à-dire la culture française que j'appellerai le Francité...

Le seul principe incontestable sur lequel elle repose est l'usage de la langue française. Vous le devinez, cependant, notre attachement à la langue ne serait pas si tenace s'il ne signifiait pas attachement à la culture française....

Les vertus de la langue française

Attachement à la langue française, mais pourquoi ? C'est, tout d'abord, pour deux raisons historiques : de fait la première est que, ne voulant pas nous renier, nous ne voulons rien renier de notre histoire, fût-elle "coloniale", qui est devenue un élément de notre personnalité nationale. Si je prends l'exemple de mon pays, la présence française y date de plus de trois cents ans. Pour notre malheur, mais encore plus en définitive pour notre bonheur parce que pour notre efficacité dans l'action... Et puis, il y a le français, qui est une langue internationale de communication. C'est notre deuxième raison de fait. Nous laisserons de côté ce fait qui est assez patent pour ne pas mériter explication.

Il y a d'autres raisons plus profondes, qui tiennent aux qualités mêmes de la langue. Qu'il s'agisse de morphologie ou de syntaxe, le français nous offre, à la fois clarté et richesse, précision et nuance.

- la clarté du vocabulaire, qui tient à la clarté des procédés de dérivation et de composition... Les mots français sont clairs et précis... Chez nous les mots sont naturellement nimbés d'un halo de sève et de sang ; les mots du français rayonnent de mille feux, comme des diamants. Des fusées qui éclairent

notre nuit. Ce qui en définitive, fait la supériorité du français, c'est de nous présenter en outre, un vocabulaire technique et scientifique d'une richesse non dépassée. Enfin, une profusion de ces mots abstraits si rares dans nos langues maternelles.

- la syntaxe française.... est une syntaxe de subordination : de logique. A la syntaxe de juxtaposition des langues négro-africaines, s'oppose la syntaxe de subordination du français, à la syntaxe du contact vécu, celle de l'abstrait pensé : pour tout dire la syntaxe de la raison à celle de l'émotion.

- le stylistique en particulier, est occasion de pêches miraculeuses. Pour en revenir à la musique des mots, le français offre une variété de timbres dont on peut tirer tous les effets : de la douceur des alizés, la nuit, sur les hautes palmes, à la violence fulgurante de la foudre sur les têtes des baobabs. Il n'y a pas jusqu'aux rythmes du français qui n'offrent des ressources insoupçonnées. Au demeurant, le rythme binaire du vers classique peut rendre le halètement despotique du tam-tam. Il suffit de le bousculer légèrement pour faire surgir, au dessus du rythme de base, contretemps et syncopes. Que conclure, de tout cela, sinon que nous, politiques noirs, nous écrivains noirs, nous nous sentons, pour le moins aussi libres à l'intérieur du français que de nos langues maternelles. Plus libres en vérité puisque la liberté se mesure à la puissance de l'outil : à la force de création.

Il n'est pas question de renier les langues africaines. Pendant des siècles, peut-être des millénaires, elles seront encore parlées, exprimant les immensités abyssales de la Négritude. Nous continuerons d'y pêcher les images archétypes : les poissons des grandes profondeurs...

La Francité

La francophonie - plus précisément la Francité, c'est une façon rationnelle de poser les problèmes et d'en rechercher les solutions, mais toujours par référence à l'homme (...). La francophonie c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des "énergies dormantes" de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire... La francophonie ne sera plus enfermée dans les limites de l'hexagone. Nous ne sommes plus des "colonies" : des filles mineures qui réclament une part de l'héritage. Nous sommes devenus des Etats indépendants, des personnes majeures, qui exigent leur part de responsabilités : pour fortifier la communauté en l'agrandissant. L'essentiel est que la France accepte de décoloniser culturellement et qu'ensemble nous travaillions à la DEFENSE ET EXPANSION DE LA LANGUE FRANCAISE comme nous avons travaillé à son illustration(...)

Je sais combien cet éloge est au dessous de son objet. Mon excuse est que notre attachement à la langue et à la culture française est au dessus de tout éloge" (9)

Cependant, il s'agit d'organiser la francophonie en une vaste communauté de pensée et de culture. Le Président SENGHOR dira à ce propos, dans son message à la première conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française (Niamey, février 1969) : "Déjà

(9) Cette série de citations est tirée essentiellement des textes : "le français, langue de culture" in: Liberté I : Négritude et humanisme - Paris : Seuil, 1964.

"La francophonie comme culture "in Liberté 3 : négritude et civilisation de l'universel.-Paris : Seuil, 1977.

Nous avons dû procéder à des regroupements à chaque fois qu'une thèse a été développée dans des endroits différents.

un grand progrès a été accompli dans ce sens grâce à l'expérience positive des organisations francophones non gouvernementales qui existent, dont l'Association déjà ancienne, des Médecins de langue française, jusqu'à la toute récente association des jeunes francophones, en passant par celles des Universités (AUPELF), des juristes, des écrivains, des parlementaires, sans oublier le rôle important qui est dévolu au Conseil international de la langue française.

Devant le dramatique des péripéties qui secouent la planète et qui transforment les rapports entre les peuples, les Etats de l'OCAM ont estimé nécessaire (...) de créer une Agence de Coopération Culturelle et Technique, à l'échelle des pays francophones. Cette agence serait chargée d'harmoniser nos politiques de coopération bilatérale, développer et diversifier les relations multilatérales entre les pays francophones, coordonner et informer en un mot, pour susciter des actions communes dans une nouvelle politique de l'échange. La dimension d'une telle entreprise peut recouvrir de nombreux domaines. L'Education, l'Assistance Technique, la Jeunesse et les Sports, l'Information, les Arts et les Lettres, autant de champs à explorer, où les peuples francophones (c'est nous qui soulignons) ont à créer des courants d'échange par la circulation des hommes et des idées, des livres et des oeuvres d'art, des films et des documents radiophoniques. Bien sûr la réalisation de ces tâches, qui nous attendent implique des moyens considérables et une ferme volonté de réussir. Certes, tous les pays de langue française ne sont pas ici, présents. J'ai la certitude qu'ils nous rejoindront un jour, pour participer à la poursuite de cette oeuvre exaltante (...)"

Si nous avons laissé la parole aussi longuement au Président SENGHOR c'est parce que, mis à part son attachement excessif pour la langue et la culture françaises, son discours nous fournit l'essentiel des arguments qui sont avancés pour convaincre de la nécessité de la Francophonie pour les pays africains. Ces arguments peuvent se

résumer ainsi :

- Le français est un élément de cohésion des Afriques dialectales, qui permet d'entrer en contact et d'adhérer au progrès technique.

- A l'intérieur de chaque Etat, il constitue un agent rassembleur des ethnies, il contribue à la réalisation de l'unité nationale.

- Les langues africaines ont un caractère essentiellement concret et ne se prêtent pas à l'expression de notions abstraites ; elles n'ont pas de mots pour rendre compte des progrès scientifiques modernes.

- Le français est une grande langue de communication internationale, "la clef par excellence" qui donne l'accès au monde.

Face à ces arguments, nous n'opposerons que les faits. Le cas du Sénégal est assez éloquent.

3 - LE FRANÇAIS ET LES LANGUES NATIONALES

3.1. - LE FRANÇAIS FACTEUR D'UNITE ?

Le Sénégal compte six langues nationales : le wolof, le sérère (sereer), le diola (joola), le peul (pulaar), le manding (malinké), le sarakolé (soninké) mais seul le français bénéficie du privilège d'être légitimé.

En effet depuis 20 ans que le Sénégal a eu son "indépendance", le français est toujours la langue officielle. Le pays est gouverné et administré en français : c'est le français qu'on utilise dans tous les appareils de l'Etat, dans toutes les instances administratives et économiques. La presse locale est en français. L'enseignement est toujours dispensé en français. L'écriture reste majoritairement un fait français.

Cependant, "plus de 2 millions de sénégalais entre 14 et 45 ans sont analphabètes en langue française. Le taux de scolarisation moyen étant inférieur à 28 %, il faut ajouter au chiffre de 2 millions, près de 310 000 jeunes de 10 à 14 ans non scolarisés et qui, par conséquent, seront à l'âge actif dans 10 à 15 ans" (10).

En dehors des cadres institutionnels où est utilisé le français (et encore, à ce niveau, les gens communiquent-ils largement dans leurs langues maternelles quand elles ne sont pas obligées de se plier aux contraintes institutionnelles), dès qu'on entre dans la vie quotidienne, le rapport de force est nettement en faveur des langues nationales. En fait les locuteurs réels du français au Sénégal ne dépassent pas 0,2 % pour une population de 5 millions d'âmes ! On assiste alors à une dichotomie :

(10) - "Pour une alphabétisation de masse" in TAXAW n° 4, juillet 1977. - p. 28.

- le français, langue de l'élite et des institutions
- les langues nationales, langues des masses et de la rue.

La langue française crée ainsi ses privilégiés et aussi ses frustrés. C'est la langue dont la maîtrise signifie pour l'élite promotion, richesse et considération. Les larges masses, silencieuses dans leur langue maternelle, sont les laisser-pour compte.

Le français constitue dès lors un facteur incontestable de division entre les intellectuels francophones et les masses, entre les cadres et le peuple. L'unité linguistique à partir du français, langue de l'élite devient alors un non-sens. Une unité linguistique au Sénégal (comme dans tout autre pays) ne peut se faire qu'à la base, à partir des langues nationales c'est-à-dire avec les masses dépositaires et garants de toute langue. Dans "les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire", Cheikh Anta DIOP, dans le chapitre II intitulé "Unité Linguistique" déclarait : "...Il a fallu, avant tout choix, démontrer la parenté des différentes langues parlées sur le territoire du Sénégal (II).. En établissant les lois linguistiques qui permettent de passer d'une façon systématique des formes wolofs aux formes sérères, peul, toucouleurs et diolas, nous avons démontré la parenté profonde qui unit les différentes fractions du peuple sénégalais"

Au Sénégal toutes les minorités sont pratiquement bilingues et parlent ou comprennent le wolof. Ainsi on a pu estimer à 80 % les sénégalais qui parlent ou comprennent

(II) cf. DIOP (Cheikh Anta). - Nations Nègres et culture
3e Ed. - Paris : Présence Africaine, 1979 - 2 vol.
précisément dans la 2e partie, chap. III : Déblaiement.
Comme exemple, nous avons reproduit le texte sur la parenté
des mots wolofs - sereer en annexe I.

nent le wolof. Aussi en toute logique, le wolof s'impose comme langue d'unité nationale ; ce qui ne devrait en aucune façon empêcher les autres langues de se développer. La multiplicité des langues n'est donc pas un problème insoluble. D'autres déjà l'ont résolu ; nous aussi nous pouvons le résoudre correctement en évitant le drame qui secoue aujourd'hui certains pays : l'oppression des minorités nationales et l'étouffement de leurs langues.

Il faut aussi souligner que les entités linguistiques dépassent largement les frontières issues de la balkanisation. En effet, c'est à la règle et au compas que les colonisateurs ont divisé les territoires africains au mépris des communautés linguistiques et culturelles existantes !

Ainsi par exemple le wolof parlé au Sénégal est également parlé en Mauritanie et en Gambie. Mais le Sénégal étant "francophone" et la Gambie "anglophone" quand des "hautes personnalités" de ces deux pays ont des rencontres officielles, il faut des interprètes en français et en anglais alors que ces mêmes personnalités parlent le wolof ! Ceci, pour montrer tout simplement que les pays africains ont plus d'intérêt à cultiver ce qui les unit plutôt que de perpétuer ce qui les divise !

En Afrique, on assiste de plus en plus à la mise en place de grandes langues de communication : le Haoussa (Nigéria, Niger, Tchad), le soninké (Sénégal, Mali, Mauritanie), le pulaar (Mali, Mauritanie, Sénégal, Guinée, Haute-Volta, Niger, Nigéria), le malinké-Dioula (Mali, Haute-Volta, Côte-d'Ivoire, Sénégal et Niger).

Le Swahli est parlé par plus de 50 millions de personnes (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Zaïre).

En Afrique centrale le groupe Lingala-Kikongo-monokotuba est parlé par une trentaine de millions de personnes.

Ces langues constituent donc des éléments d'unification pour de vastes zones.

L'Afrique est un continent au même titre que l'Europe ; si la pluralité des langues en Europe n'empêche pas la communication entre français, italiens, allemands etc... on peut bien concevoir que le haoussa par exemple puisse coexister avec le swahili ou le soninké. L'Africain commun est donc un voeu pieux comme l'Européen commun.

Il est illusoire également de vouloir assurer la communication au niveau du continent par l'anglais ou le français à moins qu'on ne veuille réduire l'Afrique aux élites francophones ou anglophones, car les masses populaires africaines, elles, ne sont ni francophones ni anglophones...

3.2. Infériorité des langues nationales par rapport au français ?

Toute langue est toujours une forme particulière de l'expérience d'un groupe social donné. Elle se constitue sur la base de cette expérience. La société ne fixe sa valeur que sur la base de sa propre pratique : la manière dont elle exprime son expérience concrète. Donc il ne peut exister, pas plus pour la langue que pour autre chose, de valeur en soi, absolue, coupée de toute pratique; par conséquent sont erronées, fantaisistes et anti-scientifiques toutes les théories sur la valeur universelle de telle langue ; erronées et essentiellement subjectivistes toutes les théories sur l'absolue beauté d'une langue donnée. Ce qui est vrai par contre c'est que le développement d'une langue est étroitement lié au développement de la société qui l'a engendrée. Il est donc tout à fait normal que dans tel ou tel pays qui a acquis un haut niveau de développement technique, scientifique que les langues soient plus aptes à rendre compte de ces progrès.

scientifiques et techniques.

Mais nulle part l'évolution de la langue ne s'est faite toute seule : lorsque la mentalité populaire a créé tout le fond de la langue, il est ~~indus-~~ pensable qu'un effort conscient soit appliqué à celle-ci pour l'élever au niveau de l'expression abstraite, de la science.

Les langues africaines, quand un tel effort leur est accordé, sont aussi capables d'exprimer des notions abstraites.

Cheikh Anta DIOP a apporté une contribution de taille dans ce domaine. Nations Nègres contient dans sa seconde partie une série de travaux qui sont autant d'illustrations sur les possibilités d'adaptation du wolof au savoir technique moderne.

L'auteur qui a choisi des thèmes littéraires et scientifiques en donne dans une langue sénégalaise en occurrence le wolof, des traductions d'une précision et d'une clarté ~~extraordinaire~~. Nous avons par exemple, la traduction en wolof de la théorie de la relativité d'Einstein telle que ~~langevin~~ l'avait interprétée et expliquée.

Dans un autre texte "comment enraciner la science en Afrique : exemples wolof (Sénégal) (I2) il donne un ensemble de traductions de textes choisis exprès suffisamment longs et ~~couvrant~~ les domaines suivants :

" I - la théorie des ensembles, parce que l'arithmétique, la théorie des nombres, celle des ensembles constitue le domaine le plus abstrait et le plus difficile de

(I2) en annexe, 2 et 3, sont disponibles la traduction de la théorie de la relativité ainsi que le point 2 du texte cité que nous n'avons pas voulu reproduire intégralement à cause de sa longueur.

toute la science mathématique. Ces concepts pourraient donc sembler, à priori, inexprimables dans nos langues réputées pauvres en termes abstraits ;

- 2 - la physique mathématique et théorique ;
- 3 - l'organisation de la matière au niveau sub-quantique et quantique ;
- 4 - la relativité restreinte et générale ainsi que la cosmologie relativiste ; en annexe la terminologie de l'algèbre tensorielle ;
- 5 - la chimie quantitative".

Il s'agit là d'une démonstration concrète de la possibilité du discours scientifique en langue africaine, démonstration qui doit servir de réflexion à ceux qui persisteraient encore à croire que nos langues ne peuvent pas exprimer des notions abstraites.

3.3. LE FRANCAIS EST UNE GRANDE LANGUE DE COMMUNICATION INTERNATIONALE

Voilà un autre argument qui revient souvent pour justifier la francophonie en Afrique.

Nous ne cherchons pas à nier l'importance et l'utilité que représentent pour l'Afrique les langues internationales de communication. Mais le recours au français, inévitable dans l'étape historique présente doit-il signifier substitution pure et simple du français à nos langues nationales ? Le maintien pour toujours de nos pays sous la coupe de la francophonie ?

Le statut de langue internationale n'est pas un dogme. Il s'acquiert : si aujourd'hui le français, l'anglais, l'espagnol, le russe, le chinois sont les seules langues reconnues officiellement à l'organisation des Nations-Unies, d'autres langues comme le portugais, l'allemand, l'arabe prétendent à ce statut. Demain aussi, des grandes langues

de communication en Afrique noire pourront acquérir le statut international et se voir ainsi... rajoutées à la liste de l'ONU !

En effet le développement économique, politique et culturel de l'Afrique noire, arrivé à un niveau d'importance mondiale, entraînera ipso facto une internationalisation des langues africaines.

Les arguments avancés pour justifier la francophonie ne résistent pas aux faits. Il s'agit en fait de nouveaux discours idéologiques tendant à justifier l'hégémonisme du français et aujourd'hui la francophonie a du mal à cacher son caractère néo-colonial.

4 - FRANCOPHONIE ET NEO-COLONIALISME

Hamidou Magassa (13) a justement essayé de situer la francophonie dans son véritable contexte. "En faisant un peu de politique linguistique historique, dit-il, nous pouvons saisir le fil conducteur des diverses entreprises de l'impérialisme culturel français en Afrique, entreprises qui se sont toujours appuyées sur la volonté de nier l'autre (...) Néanmoins, cette volonté de nier l'autre avant de la tuer dans son existence culturelle a connu des échecs multiples (...) D'abord ce fut la "Mission française", ensuite "la Communauté française" et de nos jours cela s'appelle "Francophonie". Ces trois appellations correspondent de façon significative aux trois phases de la domination colonialiste. La première phase est celle de la conquête coloniale (...); la deuxième est celle de la manoeuvre assimilationniste après la deuxième guerre mondiale et sous la pression des luttes de libération nationale d'Asie et d'Afrique et la troisième phase néo-coloniale est celle actuelle de la récupération indirecte, des acquis de cette lutte en s'appuyant sur l'élite locale, "francophonisée" au préalable".

C'est dans ce contexte, effectivement qu'il faut situer la francophonie africaine. Il est évident que le militant du parti québécois, par exemple, qui lutte pour préserver son identité culturelle et qui s'exprime en français n'a rien de commun avec le dirigeant sénégalais qui s'adresse à son peuple en français, une langue qu'il

(13) MAGASSA (Hamidou) - les langues et leur statut en Afrique dite francophone. In Etudes maliennes n° 22, 1977 - p. 40 - 71.

ne parle pas et ne comprend même pas (I4).

Dans le premier cas, il s'agit d'une lutte de libération linguistique ; dans le second, il s'agit d'une prolongation d'une oppression linguistique, laquelle sert de paravent culturel au maintien des positions économiques et politiques de l'impérialisme français en Afrique.

4.1. - UNE OPPRESSION LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

"La langue française est mon exil" Malek Haddad.

"Ce que l'on a sur le coeur, ne peut être bien exprimé que dans sa langue maternelle" proverbe togolais.

Quand on a saisi le sens profond de ces deux phrases, on a compris le déchirement que vivent tous ceux qui se retrouvent partagés entre l'intimité d'une langue maternelle qu'ils habitent et l'extériorité d'une langue étrangère qui leur est imposée.

Il n'est rien dans l'appréhension de nous mêmes et du monde extérieur qui ne soit médiatisé par la langue, celle de notre culture, c'est-à-dire la langue maternelle. Nos premières expériences sensibles, affectives et cognitives se font dans le processus d'apprentissage de cette langue. Le petit sénégalais, qui va à l'école et se retrouve brutalement obligé de s'exprimer dans une langue étrangère, le français, est perturbé psychologiquement, inhibé intellec-

(I4) A titre d'exemple, cette anecdote : en 1973, lors d'une tournée à Kébémér (Sénégal) le Président SENGHOR apprend que le leader du PAIGC Amilcar CABRAL vient d'être assassiné à Conakry. Lui même annonce (en français) la triste nouvelle aux masses et les masses d'applaudir.

Déconcerté, le Pdt. SENGHOR s'écrie : "Boom nanu Kabraal" "en wolof : on a assassiné Gabral) et les masses d'observer un long silence. Elles avaient compris qu'il s'agissait d'un drame, mais elles ne pouvaient pas en mesurer la portée car maintenues dans l'obscurantisme et l'ignorance, elles ne connaissent pas qui était Amilcar CABRAL...

tuellement par cette école qui exige de lui trop de réajustements, trop de modifications de comportements. Cette langue ne s'impose pas sans violence. Après "le symbole" dont le caractère chauvin, anti-pédagogique et humiliant a été vivement ressenti, il fait aujourd'hui l'amère expérience de "la méthode CLAD".

Cette méthode a été instituée dans les écoles primaires "pour corriger l'accent du terroir" selon les propres termes du Président SENGHOR. Cette méthode n'existe pas dans les écoles fréquentées par les enfants issus des milieux très aisés, déjà suffisamment "francisés". Ce sont les enfants des milieux populaires qui vivent cette torture. Il ne s'agit pas pour eux d'essayer de comprendre par eux-mêmes, de déchiffrer les mots, de faire l'apprentissage de la lecture, ce qu'on leur demande, c'est de répéter et surtout de répéter avec l'accent du petit parisien ! En fait c'est la "francophonisation" au maximum et dans tous les domaines.

Certains speakers de la Radio et de la Télévision sénégalaise déploient toute leur énergie pour avoir l'accent français, allant même jusqu'à dénaturer les noms communs ! ce qui permet au Président SENGHOR de déclarer avec satisfaction qu'"à Radio-Dakar, les émissions en français sont d'une langue plus pure que les émissions en langues vernaculaires. Il y a mieux, poursuit-il, il n'est pas toujours facile pour le non initié, d'y distinguer les voies des sénégalais de celles des français".

On éprouve le besoin de chanter "Nâani baîna" (décreté hymne de la jeunesse sénégalaise) en français alors que les paroles originales sont en wolof (même les coréens qui ont appris cette chanson, l'ont conservée dans sa langue originale !).

Les places, les rues, les avenues, les boulevards, les lycées, dans toutes les villes du Sénégal, portent les noms des français... qui ont le plus oeuvré à la domination française en Afrique ! A croire que le Sénégal n'a pas produit des fils et des filles dont les noms méritent de figurer sur les frontons de nos lycées, de nos rues, de nos boulevards...

La culture populaire est étouffée. On encourage plutôt sa folklorisation. Le centre artisanal de Soubédioune en est une preuve palpable.; plus soucieux de satisfaire un certain mauvais goût occidental, il est un pôle d'attraction des touristes, plutôt que de servir de foyer d'épanouissement aux arts populaires.

La littérature orale traditionnelle qui constitue notre patrimoine culturel le plus profond est sacrifiée pour la seule littérature écrite d'expression française. Or l'écrivain sénégalais (africain plus généralement) qui écrit en français, voit ses oeuvres condamnées au destin singulier d'être méconnues de ceux là mêmes qui devraient les entendre. Son audience populaire est nulle et ses textes ne franchissent pas le cercle restreint des privilégiés de la culture importée. En plus la langue d'emprunt qu'il utilise pour s'exprimer limite tragiquement sa capacité de création littéraire ; en atteste l'essoufflement de la littérature africaine d'expression française. En effet, barrée de ses signifiants culturels authentiques, privée ainsi de sa sève nourricière, la littérature africaine d'expression française a vite fait d'épuiser ses ressources : l'Afrique qui compte plus de 13 % de la population mondiale n'a que 2 % de la production de livres. L'Afrique de l'Ouest (francophone) ne publie qu'1/13 de livre par personne et par an. Pour combler ce vide, on déverse en abondance la production littéraire française, ce qui permet à la France, non seulement d'exercer le monopole de direction sur "ses" lecteurs francophones mais aussi de conserver ses intérêts financiers.

En effet l'exportation française de livres en destination des pays africains francophones représente 20,7 % du total des exportations françaises en valeur absolue !

4.2. UNE DOMINATION ECONOMIQUE ET POLITIQUE

N'est-ce pas Monsieur Yvon Bourges (I5), alors secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, qui a déclaré lui-même à la session du 23 octobre 1967 de l'Assemblée Nationale française :

"Le premier objectif de mon département est de favoriser la pénétration de la langue et de la culture françaises dans les pays d'Afrique et de Madagascar... ; le second objectif que nous nous proposons est d'ordre économique : le maintien et le développement des intérêts commerciaux et industriels français constituent également une préoccupation constante du Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères chargé de la coopération. Je le dis sans aucune honte. Cela n'a d'ailleurs rien d'illégitime ni de cordide. La coopération n'est pas une entreprise intéressée au sens égoïste du terme, mais il ne peut s'agir ni de gaspillage ni de prodigalité..."

La défense de la langue française en Afrique sera nécessairement liée à la défense des intérêts capitalistes français en Afrique. Le cas du Sénégal l'illustre très bien.

L'économie sénégalaise est organisée, structurée et orientée au profit du capitalisme français.

- sur le plan agricole, on privilégie les cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières qui devraient assurer l'autosuffisance alimentaire et enrayer la famine (toujours) aux portes de nos villages.

(I5) cité par SOW (Alpha Ibrahim) - Langues et politique de langues en Afrique : l'expérience de l'UNESCO - Paris : Nubra, 1977 - p. 18.

- sur le plan industriel, les 29 premières sociétés qui constituent l'épine dorsale du secteur industriel sénégalais sont en majorité contrôlées par les capitaux français. Les accords monétaires qui nous lient à la France renforcent de surcroît la dépendance structurelle de notre économie. Cette dépendance économique va de pair avec la dépendance politique qui ne pourrait être occultée par l'existence d'un drapeau national et d'un hymne national !

En effet à côté du gouvernement officiel, on a mis en place un gouvernement parallèle de "conseillers techniques, occulte mais efficace, avec ramifications dans tout l'appareil d'Etat (Ministères, administration, services techniques, sociétés d'Etat, police, armée etc...) et qui oriente et décide des grandes lignes de la politique sénégalaise.

C'est l'occasion de dire que c'est justement un des conseillers techniques du Président qui a rédigé le projet de loi sur la transcription des langues nationales sur lequel nous aurons à revenir, et qui a suscité les contestations de tous les linguistes sénégalais. Le néocolonialisme, disait Nkrumah, c'est le pouvoir sans la responsabilité !

Le diagnostic est juste qui établit l'incompatibilité de l'intérêt des masses sénégalaises dans leur effort de libération politique, culturelle, sociale et économique avec "la francophonie". De fait l'écrasante majorité des sénégalais sont placés dans l'impossibilité de prendre une part réelle et consciente dans l'exercice du pouvoir d'Etat, dans le contrôle de ceux qui sont censés les représenter à défaut de pouvoir se représenter eux mêmes à l'Assemblée Nationale et au niveau de toutes les instances responsables de la vie politique, culturelle et économique du pays. Tout cela révèle le bien fondé de ces trois vérités essentielles :

"Le Développement par le gouvernement dans une langue étrangère est impossible, à moins que le processus d'acculturation ne soit achevé, et c'est là que le culturel rejoint l'économique.

Le Socialisme par le gouvernement dans une langue étrangère est une supercherie et c'est là que le culturel rejoint le social.

La démocratie par le gouvernement dans une langue étrangère est un leurre et c'est là que le culturel rejoint le politique" (I6).

Aujourd'hui les langues nationales demandent à être légitimées, à occuper la place qui leur revient de droit, en tant que support essentiel de notre culture...
Qu'est ce qui a été fait dans ce sens ?

(I6) "la véritable promotion des langues nationales : une exigence fondamentale du peuple sénégalais. In TAXAW n° 6 décembre 1977.

5 - LANGUES ET POLITIQUE LINGUISTIQUE

Depuis les indépendances des efforts non négligeables ont été fournis pour "légitimer" les langues nationales. Mais les actions de l'UNESCO au niveau continental, méritent particulièrement d'être signalées (I7).

5.1. - L'ACTION DE L'UNESCO

. La conférence générale de l'Unesco, à sa 12^e session en 1962 invita les Etats membres à "intensifier" leurs efforts sur le plan national en vue de supprimer l'analphabétisme et de promouvoir l'éducation des adultes sur leurs territoires respectifs". Aussi une "Conférence régionale sur la planification et l'organisation des programmes d'alphabétisation" réunit-elle en Mars 1964 à Abidjan, des participants de 35 pays d'Afrique et des observateurs du monde entier.

Cette conférence souligna le rôle éminent et irremplaçable que devraient jouer les langues africaines dans le système scolaire et éducatif des Etats d'Afrique. Elle s'est penchée également sur le problème du choix des langues à employer pour l'alphabétisation et sur celui de la transcription. Plusieurs éléments ont été mentionnés comme intervenant dans le choix des langues notamment :

- le nombre de personnes parlant la langue et le territoire dans lequel elle est utilisée ;
- la facilité avec laquelle elle s'apprend ;
- l'usage qui peut en être fait ;

(I7) pour une étude systématique de la question cf; SOW (Alpha Ebrahim) op cité.

- l'existence de textes écrits, la possibilité d'en produire et le coût ;

- le rôle que la langue peut jouer comme facteur d'unité nationale ou de solidarité culturelle.

Quant à la transcription, il a été recommandé d'adopter un système aussi simple que le permet l'exactitude phonétique; d'uniformiser l'orthographe et de faire appel à des linguistes spécialisés.

. En décembre 1964, l'UNESCO a convoqué une réunion de 22 experts linguistiques à l'Université d'Ibadan afin d'étudier les problèmes soulevés par l'utilisation des langues africaines dans l'alphabétisation. Des conclusions ont été tirées quant à la nécessité d'une analyse linguistique fondamentale, la production d'alphabets, et la coopération au niveau des pays africains en vue d'harmoniser leurs efforts en matière d'étude et de recherche linguistiques.

. En 1965 un "Congrès des langues de l'Afrique Occidentale" est organisé par la Société Linguistique d'Afrique Occidentale (qui a pris la suite du West African Linguistic Survey animé depuis 1956 par des universitaires et chercheurs américains et anglais). Quatre groupes de travail constitués reçurent l'appui de l'UNESCO. C'étaient les groupes d'études :

- historiques et comparatives des langues ouest africaines
- sur les fiches analytiques des langues de l'Afrique Occidentale.
- sur la littérature et les traditions orales
- sur la langue et la culture des peul.

Ces deux derniers groupes devaient élaborer un programme à long terme pour la collecte et la transcription de littérature et traditions orales.

. A l'occasion de la 70e session de son conseil exécutif (mars 1965) l'UNESCO, de nouveau, adoptait un mémorandum sur des "dispositions à prendre d'urgence pour l'unification des alphabets en langues nationales en Afrique Occidentale".

En application des décisions du conseil exécutif, fut convoquée au Mali, du 28 février au 5 mars 1966, une réunion d'un groupe d'experts pour l'unification des alphabets de langues nationales. Cette réunion aboutit à la mise au point d'une transcription uniformisée des langues haoussa, kanouri, mandingue, peul, songhay, zarma et tamasheq.

. l'UNESCO devait organiser par la suite, quatre stages de formation pour les techniciens des centres nationaux d'alphabétisation et des services de radiodiffusion et d'animation rurale.

. En 1969 l'UNESCO élabore un questionnaire sur la politique linguistique et culturelle des Etats membres africains en vue de mieux connaître cette politique et les problèmes rencontrés dans la mise en application des résolutions.

. En 1970 l'UNESCO organise à Yaoundé une réunion d'experts sur la contribution des langues africaines aux activités culturelles et aux programmes d'alphabétisation. Y sont abordés : la situation et l'utilisation des langues africaines ; les langues africaines comme moyens d'éducation et de développement économique et social. L'utilisation des langues africaines dans la vie culturelle des peuples africains ; la mise au point d'un programme international de promotion des langues africaines comme instrument de culture.

Cette réunion concernant surtout les langues de l'Afrique Occidentale, une réunion similaire fut convoquée en décembre 1971 à Dar-Es-Salam, pour les langues de l'Afrique Centrale et Orientale.

. En 1972, la conférence générale de l'UNESCO, au cours de la dix-septième session, rappelant :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) qui proclame que toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, jouir des arts et participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ;

- La Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale adoptée par la Conférence Générale à sa quatorzième session (1966) selon laquelle "toute culture a une dignité et une valeur qui doivent être respectées et sauvegardées" et que l'une des fins de la coopération culturelle internationale devait être "de permettre à chaque homme d'accéder à la connaissance, de jouir des arts et des lettres de tous les peuples..."

Adopte un "plan décennal pour l'étude systématique de la tradition orale et la promotion des langues africaines comme véhicules de culture et instruments d'éducation permanente".

. En 1975, la conférence inter-gouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique, organisée à Accra par l'UNESCO avec la coopération de l'OUA, soulignait une fois encore l'importance que les gouvernements accordaient aux langues nationales et la nécessité de mettre en oeuvre, sans délai, le plan décennal.

La conférence tint à souligner que le moment était maintenant venu, après les tâtonnements compréhensibles de la première décennie des indépendances, de préciser les orientations qui doivent prévaloir tant sur les plans éducatif, linguis-

tique et culturel qu'en matière de recherche scientifique et qu'on ne peut plus se contenter de continuer à reconduire le statu quo dans ces domaines essentiels ; ce qui reviendrait en fait, à entériner ou à assumer les politiques coloniales.

Dès lors, les réunions d'experts en matière d'éducation, d'alphabétisation, de promotion des langues nationales ne devenaient plus que de grands rassemblements de répétition générale et de renouvellement de vieilles résolutions ! Le pas qu'il restait à franchir était du seul ressort des Etats africains et relevait de la compétence nationale et non de celle des organismes internationaux.

5.2. - L'ETAT SENEGALAIS ET LES LANGUES NATIONALES

5.2.I. L'enseignement

Le Président SENGHOR déclare souvent qu'il avait préconisé l'introduction des langues nationales dans l'enseignement public dès 1937, et dit-il "le fait d'être devenu homme politique ne m'a pas fait changer d'idée"... Il a fallu néanmoins attendre 1971 pour que soit mis définitivement au point le décret relatif à la transcription des langues nationales.

Rappelons qu'il y a six langues nationales au Sénégal : wolof, sérère, poulaar, diola, soninké, malinké. Cependant ces langues nationales ne devront pas remplacer le français : "Remplacer le français comme langue officielle et comme langue d'enseignement n'est ni souhaitable ni possible si du moins, nous ne voulons pas être en retard au rendez-vous de l'an 2000. En effet, il nous faudrait au moins deux générations pour faire, d'une de nos langues nationales un instrument efficace pour l'enseignement des sciences

et des techniques. Et à condition que nous en eussions les moyens financiers et humains c'est-à-dire en savants et en techniciens. Or, en cette seconde moitié du 20e siècle, quarante à cinquante ans de retard, cela ne se rattrape pas" (I8)

"Ces langues nationales devraient être introduites dans l'enseignement sénégalais : de l'école primaire à l'université de Dakar étant entendu qu'une bonne éducation doit commencer par se faire normalement dans ou pour le moins avec la langue natale". Des préalables sont néanmoins posés : élaborer pour chaque langue nationale une grammaire "moderne parce que structurale, fonctionnelle". Quoiqu'il en soit, il est annoncé, dès 1971, date de ce décret, que : "pour enseigner, il faut des enseignants. Nous pouvons dès maintenant introduire l'enseignement des langues nationales à l'université... il reste que pour les enseignements primaires, moyens et secondaires, il faudra auparavant introduire l'étude de nos langues aussi bien dans les écoles normales que dans les écoles normales supérieures".

Quant au choix de la langue d'enseignement, il s'agit pour le gouvernement, d'"apprendre à chaque élève, à écrire dans sa langue maternelle. Pratiquement il faut tendre à enseigner dans chaque arrondissement, la langue de la majorité"

L'exposé des motifs de ce décret de 1971 se terminait par un appel à l'action. "Cependant, nous ne saurions trop le dire, tous les responsables de l'éducation populaire, et

(I8) Exposé des motifs précédant le décret n° 71-566 du 21 mai 1971 relatif à la transcription des langues nationales cité par le CRELANS (collectif de recherches sur l'enseignement des/en langues nationales au Sénégal). -

Les langues nationales au Sénégal : réalités et perspectives
Dakar : CLAD, 1977-1978 - 2 vol.

ce document a été notre principale source pour faire le point sur les différentes positions du gouvernement sénégalais.

plus particulièrement, les responsables de l'animation, n'attendront pas la parution des grammaires demandées plus haut. La publication du présent décret suffit : il est temps d'agir"

. En 1972, décret n° 72-862 portant sur l'organisation de l'enseignement primaire. L'annexe II de ce décret, portant sur l'enseignement du français à l'école élémentaire, consacre son préambule à une déclaration de principe rigoureuse :

"toute langue véhiculant une civilisation donnée, nous pensons qu'aussi longtemps que nous, sénégalais, continuerons à apprendre à nos enfants une langue étrangère quelle qu'elle soit sans leur enseigner au préalable leurs langues maternelles, notre peuple restera aliéné..." cependant la fin de l'article 3 de ce décret rejette à un futur non encore défini cet enseignement : "un enseignement des langues nationales sera dispensé dans les classes de l'école élémentaire. L'organisation en sera définie par décret".

. En 1975, sont sortis les décrets assurant le découpage des mots en sérère (décret 75-I025) et en wolof (décret 75-I026). Ce dernier décret a été vivement contesté dans le pays.

"Le moindre inconvénient de la transcription que le Président SENGHOR veut imposer est qu'elle rend la langue wolof partiellement inintelligible aux nationaux" écrivait Cheikh Anta DIOP dans une lettre adressée au gouvernement.

L'article 2 qui impose que les occlusives "B.J.G." soient notées en position finale comme des sourdes n'a pas été acceptée par les linguistes sénégalais.

L'article 3 qui stipule que "les consonnes les plus fortement articulées ne sont pas notées par des gémées, sauf pour des raisons étymologiques ou pour distinguer des homonymes" a suscité beaucoup de contestation à cause

de ses répercussions sur le plan politique.

L'article 7 impose la séparation du monème fonctionnel "i" ou "u" avec le terme complété :

"Fas u naarbi"	"Ay saam i kaani"
Le cheval du maure	des tas de piments
au lieu de "fasu naar bi"	"ay saami kaani").

Remarquons là qu'il s'agit d'un calque sur le français, car aucun wolof ne les prononce isolés et ce n'est pas tout !

Cheikh Anta DIOP déclare dans la même lettre citée plus haut : "je n'ai pas besoin de rappeler, ici, comment ce texte a été élaboré ; j'avais dit en son temps, lorsque j'avais été consulté qu'il n'était pas publiable et que l'on s'exposerait à des critiques sévères en passant outre. Voilà des procédés couteux... Il faudra prochainement abroger aussi les articles 8, IO et II car les transcriptions qu'ils contiennent sont incorrectes".

. En 1976, dans son discours d'inauguration du colloque sur les relations entre les langues négro-africaines et le français, le Président SENHOR déclare : "la promotion des langues nationales est un des objectifs majeurs du gouvernement sénégalais. Dans ce sens un certain nombre de travaux ont été exécutés (le problème de la transcription des langues a été résolu en 1971 - celui du découpage des mots pour le wolof et le sérère en 1971).

Un troisième décret interviendra cette année pour le poular. Puis ce sera, dans un délai de trois ans, le tour du diola, du malinké et du soninké".

Car "il s'agit de fournir à nos langues nationales les moyens d'être des langues modernes, susceptibles de véhiculer les sciences et les techniques, sinon de leur donner le statut de langues internationales".

Cependant, au Sénégal, où l'on conserverait le bilinguisme français - langue nationale, ces langues auraient surtout pour statut d'être des langues de littérature : "une littérature sénégalaise des profondeurs : celles des contes et des romans, surtout des drames et des poèmes". Leur introduction dans l'enseignement aurait un double rôle : à l'école primaire de "faciliter l'apprentissage des mécanismes de base, tels que la lecture et l'écriture, partant, faciliter l'enseignement de la première langue étrangère qu'est le français".

Au niveau adulte "le processus sera exactement le même". ... Enfin, concrètement, le Président SENGHOR annonçait l'ouverture de classes expérimentales en wolof pour octobre 1977.

Cependant le gouvernement ne pouvait apporter aucune précision concernant la place et le statut des langues nationales dans l'enseignement ; les contenus et méthodes d'enseignement non plus. L'équipe, qui au Ministère de l'Éducation était chargée de faire un programme d'enseignement en wolof, sérère, poular, avait posé certains nombres de préalables d'ordre linguistique, pédagogique et organisationnel. Ces préalables ayant été refusés, ordre lui fut alors donné de prendre les programmes tels qu'ils existaient en français et les traduire !!!

Le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD) et la Télévision scolaire sénégalaise (T.S.S.) s'étaient attelés à la préparation de dossiers pédagogiques d'enseignement en wolof (bien sûr sans aucune précision sur la finalité de cet enseignement, le rôle et la place du wolof).

Mais le gouvernement devait décider par la suite qu'il n'y aurait d'expérimentation de CI en wolof tant que les autres langues (sérère, poular) n'étaient pas susceptibles d'être enseignées, simultanément.

Les travaux étant plus avancés en wolof, vouloir attendre que les dossiers soient prêts dans les trois langues à la fois était une mesure qui retardait l'expérience susceptible d'être déjà tentée en wolof.

Il faudra attendre octobre 1978 pour que l'expérimentation en wolof soit lancée : dix classes télévisuelles pour les trois régions du Cap-vert, du Fleuve et de Thiès sous la direction de la T.S.S. et trois classes traditionnelles expérimentées au Cap-Vert par le CLAD. L'ouverture des classes expérimentales en sérère est prévue pour octobre 1980.

5.2.2. L'Alphabétisation

Là aussi, si on se réfère aux discours des autorités gouvernementales, il semble qu'effectivement, l'alphabétisation des adultes soit un des soucis majeurs du Sénégal. "Le Sénégal.... a depuis son accession à l'indépendance fait de grands efforts à cet effet pour réduire ce facteur de contre-développement économique, social et culturel..." Mais quel type d'alphabétisation ?

Au niveau des discours officiels, les définitions sont souvent contradictoires. Dans la plupart des discours et documents officiels c'est l'alphabétisation fonctionnelle qui prévaut. D'ailleurs le Directeur de l'alphabétisation déclarait en 1976 lors de la journée internationale de l'alphabétisation que le Sénégal avait opté "pour une alphabétisation fonctionnelle et dans les langues nationales". Cependant d'autres positions se veulent plus radicales.

Ainsi le Secrétaire d'Etat à la Promotion Humaine, dans son discours d'inauguration de la semaine nationale d'alphabétisation (8 - 15 septembre 1976) déclarait :

"le savoir lorsqu'il est le privilège et la propriété de quelques uns peut devenir une arme d'oppression : ce n'est qu'en donnant à tous les citoyens les moyens d'exprimer leur savoir, d'avoir accès au savoir des autres qu'il redevient un moyen de transformer la réalité sociale dans

le sens voulu par eux". "L'alphabétisation a une fonction révolutionnaire parce qu'elle se fixe pour objectifs de donner aux individus les moyens intellectuels de leur propre libération".

Dans les faits, en tout cas, l'absence de méthode clairement définie, se fait ressentir et les moyens mis en oeuvre sont à l'image de la politique qui les sous-tend. Dans le domaine des infrastructures et de la formation des agents, les investissements et les réalisations sont plus que dérisoires. Au courant du mois de novembre 1976, il y avait au total 77 centres d'alphabétisation et seulement 85 moniteurs qui n'étaient capables d'encadrer malgré toute leur bonne volonté que 2 226 analphabètes et semi-analphabètes pour l'ensemble du pays. A ce rythme on est en droit de penser que d'ici 10 ans il n'y aura pas de progrès notable et le nombre d'analphabètes dépassera les trois millions avancés par les chiffres officiels.

Mais ceci n'est pas étonnant quand on connaît le maigre budget alloué à l'alphabétisation. Celle-ci en effet ne dispose en 1975 - 1976 que de 0,03 % du budget national ; ce qui correspond à 0,2 % du budget de l'éducation nationale. Ces chiffres témoignent de l'importance qu'on accorde à l'alphabétisation!

Parmi les quelques milliers d'alphabétisés, les uns le sont en français, les autres en wolof ou sérère. De plus, le caractère fonctionnel de cette alphabétisation n'a pas jusqu'ici prouvé qu'elle vise réellement l'émancipation des quelques bénéficiaires. Et même le fait que des sociétés publiques ou parapubliques participent au programme d'alphabétisation en investissant leur argent et en s'adressant exclusivement à ceux qui travaillent pour elles permet de présumer que ces sociétés sont beaucoup plus mues par des raisons d'efficacité et de rendement.

! :

Ceux qui bénéficient de l'alphabétisation, mais qui ne voient par là aucune perspective de promotion sociale finissent souvent par décrocher.

Les déperditions enregistrées sont énormes (près de 50 % en quelques mois). Selon Monsieur Médoune DIOP (Direction de l'Alphabétisation) les raisons en seraient les suivantes :

- "certains alphabétisés ayant déjà été à l'école primaire savent rapidement écrire et se désintéressent des cours, en particulier à cause du manque de documents de post-alphabétisation à moyen et long terme.

- "certains sont venus en pensant que l'alphabétisation leur permettrait de trouver un emploi. Ils s'en vont lorsqu'ils s'aperçoivent que tel n'est pas le cas". Ces deux raisons avancées accusent d'elles mêmes la politique gouvernementale, car comment peut-on vouloir alphabétiser sans prévoir la post-alphabétisation, sans mener aucune politique de revalorisation et de promotion des langues nationales ?

Décidément, des déclarations de principe rigoureuses à la pratique , il y a un immense fossé !

5.2.3. Langues nationales et loi-repressive

Ce qu'on peut dire tout au moins de la politique linguistique du gouvernement du Sénégal c'est qu'elle n'encourage pas l'utilisation effective des langues nationales dans l'enseignement ni ne suscite de motivation pour l'alphabétisation dans ces langues. Au niveau de la production littéraire et scientifique il y a un blocage certain. La transcription que le gouvernement veut imposer ayant été contestée, même par la commission consultative que le Président lui-même avait constituée, on pouvait penser qu'il allait revenir sur ses décisions pour adopter le point de vue scientifique dégagé unanimement par les spécialistes en la matière. Contrairement à cela, le Président SENGHOR, devant les arguments scientifiques, a préféré opposer la répression !

C'est ainsi que fut adoptée la loi du 28 mars 1977 qui subordonne toute publication en langues nationales au contrôle d'une commission et qui prévoit dans son article 2 "un emprisonnement d'un à trois mois et une amende de 20 000 à un million de francs ou l'une de ces deux peines ~~seulement~~" pour "ceux qui auront par un moyen de diffusion publique, sciemment violé les règles régissant la transcription des langues nationales, telles qu'elles sont fixées par les dispositions législatives ou réglementaires".

"Les publications ou ouvrages concernés pourront être saisis par l'autorité administrative".

En cas de "récidive", postule l'article 4, "le minimum et le maximum de l'amende seront doublés".

L'épée de Damoclès est ainsi suspendue sur la tête de chaque sénégalais qui s'aventurerait à produire dans les langues nationales. Les règlements de compte politiques se font du même coup par "la guerre des géminées".

C'est ainsi que furent menacés SIGGI (journal du Rassemblement National Démocratique (R.N.D.) dirigé par Cheikh Anta DIOP) ; And Soppi (journal animé par Mamadou DIA et ses amis du Parti Africain pour l'Indépendance (P.A.I.) ainsi que CEDDO film réalisé par Ousmane SEMBENE.

Mais le caractère répressif de la loi n'a pas eu le dessus. En effet, des voix se sont élevées de partout au sein de l'opposition patriotique, parmi les linguistes, pour dénoncer le caractère erroné de la transcription que le gouvernement avait voulu imposer par le décret 75-1026 du 10 octobre 1975 ainsi que la nouvelle loi répressive qui devait le renforcer.

Seuls les animateurs de "And Soppi" se sont pliés au Décret en se conformant à la transcription imposée "Andé Sopi" tout en reconnaissant le bien fondé de leur transcription initiale.

Cheikh Anta DIOP, directeur politique de SIGGI écrivait dans le même journal que "la loi du 28 mars 1977 votée par l'Assemblée Nationale sur la demande du Président de la République met fin à toute possibilité de développement des langues nationales durant le régime de SENGHOR : elle fera date dans les annales juridiques". "C'est la première fois, poursuit-il, qu'un homme hanté par le spectre de sa propre culture nationale aille si loin pour étouffer celle-ci." ... "Ni l'Etat, ni SENGHOR n'ont qualité pour nous imposer une articulation manifestement erronée de notre langue maternelle. Aussi préférons nous changer de nom plutôt que de céder sur une question de principe aussi fondamentale. SIGGI (relever la tête, se redresser) devient TAXAW (debout), c'est encore plus radical. De la sorte nous déjouons le piège juridique que l'on a voulu nous tendre".

SEMBENE Ousmane dans une lettre ouverte à tous les sénégalais et sénégalaises et à Monsieur le Président de la République du Sénégal s'est élevé également contre ce décret : (I9)

"Mon film "CEDDO" est frappé d'interdiction sur les écrans de notre pays depuis 1977... Le banissement du film de nos salles de cinéma est motivé par un décret du Président de la République, imposent la transcription "CEDO" avec un "D" non conforme à la nature, au génie et à la souplesse de la langue wolof, pas plus qu'à la science linguistique... Je me heurte aujourd'hui à ce décret, comme d'autres avant. Le décret dénature le wolof. Pourquoi vouloir maintenir ce décret qui retarde l'enseignement de nos langues ? Pourquoi vouloir amputer nos langues, leur ôter leur souplesse et leur génie qui épousent la structure de nos pensées ? ...

(I9) l'original de cette lettre est en wolof, pular, manding.

Ce décret présidentiel empêche la publication du livre CEDDO en wolof, comme il fait obstruction à la projection du film. En imposant ce décret répressif assorti de fortes amendes et de peines de prison, le Président de la République compte sur la peur, l'intimidation. Nous connaissons le cas des journaux SIGGI et AND SOPPI. Cette décision que cache-t-elle ? Veut-on favoriser la seule langue française ? Ou veut-on franciser à outrance avant l'an 2001 ?

... On ne décolonisera pas l'Afrique avec les langues étrangères. La langue est un problème national. La langue n'est pas révolutionnaire, elle exprime cependant l'identité...

Ce décret est scélérat, rétrograde. Le pouvoir absolutiste conduit tôt ou tard à la dictature d'abord du verbe, de l'expression, ensuite à l'oppression et à la répression la plus féroce. C'est avec des décrets similaires qu'un gouvernement enrégimente tout un peuple, le soumet et le met en taule.... Ce décret relatif aux langues est inique. Il n'est pas scientifique. Je ne peux pas donner la priorité à des éléments étrangers à nos langues quand nos linguistes ont toute ma confiance en la matière. CEDDO s'écrit avec deux "D".

En effet les linguistes avaient déjà pris position dans ce débat. Ainsi Pathé DIAGNE, dans une interview accordée à TAXAW, disait que "Rien de plus légitime, par souci de rigueur, et par esprit de systématisation, de marquer la gémination à propos de SIGGI et de ses "congénères". On évite toute confusion. On facilite surtout au plan pédagogique, dans la pratique, écriture et lecture. Même l'étymologiste ou le comparatiste s'y retrouve mieux (sëgg/siggi)". Son avis sur ce type d'initiatives de l'Etat sur le problème de transcription ?

"On ne saurait dire sur la base des faits, qu'elles soient disons "encourageantes" pour continuer à raisonner volontairement en des termes les moins polémiques possibles.

"On ne peut, ne pas être frappé, par toute une panoplie de mesures repressives, qui ont pour conséquence de limiter de fait, la maîtrise écrite rapide et le développement de l'usage des langues du pays.

[...] Plutôt que de recourir à une législation répressive (exemple d'ailleurs unique à ma connaissance, dans le monde, en matière de délit d'orthographe punissable d'amende et de peine de prison au Sénégal), il serait plus dans la tradition de ce pays, de faire confiance aux spécialistes indigènes wolof, haal pulaar, joola, seerer ou soninké. Ils sont nombreux et compétents dans les institutions universitaires ou scolaires, parmi les enseignants et les chercheurs, à l'intérieur des services de l'Etat et en dehors. Ils ne connaissent pas seulement leurs idiomes de l'intérieur, ils savent aussi les analyser avec rigueur (...)"

Mme Arame DIOP FALL, Département de Linguistique de l'IFAN (20), qu'on a voulu associer à la décision prise par le Président SENHOR à propos de la gémination, déclare dans TAXAW n° 10 ; "que cela soit clair pour tous, je n'ai aucune part de responsabilité dans la décision que nous connaissons ; celle-ci ne découle ni des principes de base du système orthographique que le Sénégal s'est choisi ni des faits linguistiques observés pour l'ensemble des parlers wolof existant dans le pays..."

Les témoignages sont unanimes et l'Etat sénégalais (Le Président SENHOR) en imposant une transcription inacceptable et en décrétant qu'en dehors de celle-ci, nos langues ne seront pas écrites, entrave par la même le développement de ces langues. Ceci pourrait étonner si l'on avait pas déjà compris que la défense de l'hégémonie du français est incompatible avec le développement des langues nationales. Aujourd'hui, la véritable promotion des langues nationales, est devenue une exigence fondamentale du peuple sénégalais.

(20) IFAN : Institut Fondamental de l'Afrique Noire
a remplacé Institut Français de l'Afrique Noire.

6 - POUR UNE VERITABLE PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

La connaissance quelqu'en soit la nature ne peut être comprise, acceptée et diffusée que dans la mesure où elle emprunte des langues connues. Les langues nationales ont donc un rôle irremplaçable à jouer dans la promotion de cultures nationales authentiques ainsi que dans le développement de l'éducation et la diffusion générale des connaissances scientifiques et techniques.

Aujourd'hui le problème est en fait, moins de développer les langues nationales que d'en faire des instruments immédiats de développement. Cela veut dire que leur utilisation dans l'alphabétisation, dans l'enseignement, la recherche, la littérature et l'art, à tous les niveaux et dans tous les domaines doit se faire en fonction des impératifs du développement économique intimement liés aux intérêts culturels et matériels des masses populaires sénégalaises.

6.1. POUR UNE ALPHABETISATION DE MASSE

La corrélation étroite qui existe entre l'analphabétisme et le sous-développement fait que toute lutte contre le sous-développement ne peut se concevoir sans la lutte contre l'analphabétisme. Alphabétiser les masses, c'est leur donner les moyens de s'émanciper, de s'engager résolument dans la lutte pour la liquidation du sous développement...

Une alphabétisation faite dans les langues nationales est une économie pédagogique et matérielle parce que, en plus de l'effort d'apprendre à lire et à écrire, elle n'exige pas l'effort d'apprendre à penser dans une langue étrangère. Cette alphabétisation devra être massive et de bon niveau plutôt que d'être sélective et fonctionnelle. Elle doit permettre une émancipation réelle des bénéficiaires. Pour réussir, elle doit bénéficier de moyens financiers et humains importants. Il faudra donc renoncer aux dépenses de

prestige, pour faire de l'alphabétisation une des priorités nationales auxquelles il convient d'affecter les sommes destinées à des projets de moindre importance.

Il faudra aussi organiser une véritable mobilisation populaire car la participation consciente et active des larges masses sera en dernière instance, l'élément décisif pour gagner la bataille de l'alphabétisation et par conséquent du développement. Pour cela, il faut que le pays soit administré et gouverné dans les langues nationales, que le gagne pain de chaque citoyen passe par l'utilisation de ces langues nationales. Alors seulement, elles seront des langues de promotion sociale, culturelle, technique, politique et cela vaudra la peine d'apprendre à les écrire. Et du jour au lendemain les neuf dixième de la population deviendront des agents actifs du développement, des producteurs très utiles, au lieu d'être une masse passive à la remorque d'une minorité sans idéal.

"Avec l'alphabétisation, la ménagère du village, hier inculte, écrit maintenant ses propres lettres, remplit ses talons de mandat, sa feuille d'impôt, lit ses télégrammes, cherche le numéro dans l'annuaire, reconnaît les sens interdits, étudie directement la littérature du parti pour sa promotion politique et sociale ; elle assure des suppléances au bureau des PTT du village, reçoit un message urgent et le transmet, elle gagne sa vie. Le génie créateur déverrouillé, s'éveille et remplace le psittacisme. L'apprentissage des langues étrangères est accéléré, c'est le contraire d'une coupure avec le monde extérieur.

Des députés de souche populaire, de vrais mandataires du peuple peuvent maintenant siéger au Parlement" (2I).

6.2. LES LANGUES NATIONALES DANS L'ENSEIGNEMENT

L'attitude envers les langues nationales constitue la pierre de touche de toute réorganisation véritable du système d'enseignement. Pour que l'école sénégalaise (africaine) soit démocratique, pour qu'elle ait une orientation véritablement nationale, il faut restituer aux écoliers sénégalais

(2I) TAXAW n° 6. Article cité.

(africains) l'usage des langues maternelles.

L'enseignement dans une langue maternelle permet une acquisition plus rapide des connaissances. L'expression étrangère est souvent, comme un revêtement étanche qui empêche notre esprit d'accéder au contenu des mots qui est la réalité. La réflexion fait alors place à la mémorisation. Or, comme le dit Cheikh Anta DIOP dans Nations Nègres et culture "le jour même où le jeune africain entre à l'école, il a suffisamment de sens logique pour saisir le brin de réalité contenu dans l'expression : un point qui se déplace engendre une ligne" ("tomb buy ratatu mooy jur ab rëd"). "Cependant, puisqu'on a choisi de lui enseigner cette réalité dans une langue étrangère, il lui faudra attendre un minimum de 4 à 6 ans, au bout desquels il aura appris assez de vocabulaire et de grammaire, reçu en un mot, un instrument d'acquisition de la connaissance, pour qu'on puisse lui enseigner cette parcelle de réalité". L'enseignement dans la langue maternelle permet de reconcilier l'enfant avec son milieu. Les expressions, les images employées se rattachent à la réalité concrète que vit l'enfant et non à une réalité qu'il ignore ; l'esprit d'initiative, la créativité des élèves sont stimulés ; la langue est acquise au contact du milieu, avec les camarades de jeu, au champ, à la maison, partout et non pas seulement en classe et dans les livres comme ce serait le cas pour la langue étrangère. Sur ce plan, de nombreux traits intéressants de l'éducation traditionnelle doivent être pris en considération, si l'on veut réaliser l'unité de l'école et de la vie, de la pensée et de la réalité.

Chaque structure sociale africaine dispose d'un savoir traditionnel dans toutes les sciences de son environnement. L'Afrique regorge de penseurs, de conteurs, de détenteurs de connaissances technologiques traditionnelles qui ont toujours assuré l'éducation traditionnelle en combinant constamment les activités manuelles, pratiques aux activités intellectuelles, dans le but de former des hommes complets.

Elle concernait aussi bien la formation du caractère, le développement des aptitudes physiques, l'acquisition de qualités morales, l'acquisition des connaissances et techniques nécessaires à la vie sociale dans tous les aspects. L'éducation traditionnelle mettait l'enfant africain à l'école de la vie dans ce qu'elle a de plus concret et de plus réel. C'est donc à juste raison que Moumouni écrit : "toute conception nouvelle et qui se voudrait valable de l'enseignement et de l'éducation répondant aux conditions actuelles et aux perspectives d'avenir des pays de l'Afrique Noire devra, pour revêtir un caractère national et populaire réel, d'une part emprunter à l'éducation traditionnelle certains de ses aspects pour les intégrer à une orientation moderne et avancée de l'éducation et d'autre part cohabiter avec elle pendant un certain temps en s'efforçant de l'influencer" (22)

L'école nouvelle devra éliminer le déséquilibre qui existe aujourd'hui entre l'élite et les larges masses. Elle doit former des hommes conscients, responsables et qualitativement intégrés dans le **devenir** de leur pays et du monde. L'école nouvelle, si elle privilégie les langues nationales, ne devra avoir aucune attitude chauvine vis à vis des langues étrangères. La nécessité pour le peuple sénégalais (africain en général) de faire des échanges sur le plan culturel, scientifique, économique et technique avec les autres peuples du monde, la nécessité de développer l'amitié, la sympathie avec ces peuples, impose le maintien dans l'enseignement des langues étrangères internationales comme secondes langues.

6.3. LA RECHERCHE

L'utilisation des langues nationales dans l'enseignement, dans l'alphabétisation implique une recherche permanente. Au Sénégal, la recherche est inégalement développée pour les six langues nationales. Les travaux de recherche aussi bien fondamentale qu'appliquée sont nettement plus

(22) cité par GUISSÉ (Youssou MBargane) op. cité p. 139.

avancés en wolof (23).

La plupart des travaux en recherche fondamentale, nécessaires à la réalisation de manuels scolaires en wolof sont réalisés ou en cours de réalisation. Certains travaux sont à compléter ou à entreprendre en lexicologie, en socio-linguistique, en grammaire (grammaire du wolof en wolof par exemple).

Dans le domaine de la recherche appliquée, il faudra établir un consensus sur une terminologie pédagogique générale (titre des différentes matières, intitulé des exercices etc...).

Dans l'immédiat, il est impérieux d'encourager et de développer les travaux de recherche fondamentale et appliquée pour les autres langues nationales. Pour cela, il est nécessaire d'assurer la formation de nouveaux linguistes africainistes pour renforcer les équipes existantes. L'université de Dakar a un rôle immédiat à jouer sur ce plan. La création des licences en langues nationales devrait permettre d'effectuer un certain nombre de travaux (mémoires, notes de synthèse, thèses de linguistique) qui devront s'insérer dans un programme de recherche préalablement établi en fonction de priorités rigoureusement établies. Une coopération étroite devra exister entre les différentes universités africaines (séminaires, échanges d'étudiants etc...)

Les langues nationales doivent bien entendu disposer d'un vocabulaire scientifique et technique capable de rendre compte de tous les aspects du monde moderne. Le vocabulaire existant peut à cet égard être insuffisant, et doit être enrichi. Un tel vocabulaire ne doit pas être inventé d'en

(23) L'état des travaux en langues nationales (travaux effectués et travaux en cours - projets de recherches) est donné dans le document du CRELANS : les langues nationales au Sénégal : Réalités et perspectives. p. 79 à 117.

Il serait intéressant de faire la mise à jour bibliographique de ce travail qui date de 1977 - 78.

haut, en dehors de la vie sociale. L'**enrichissement** des langues doit se faire avant tout à travers l'expérience des masses populaires, dans leurs activités politiques, économiques, sociales et culturelles. Ensuite seulement, les spécialistes pourront procéder à la création de mots nouveaux (à partir du génie propre de la langue, de l'analyse des lois de formation de noms) et à l'adoption des termes d'origine étrangère (où il faudra prendre les termes les plus précis puisqu'on a encore la possibilité de choisir!).

La recherche devra aboutir à :

- . l'élaboration d'atlas linguistique ;
- . l'élaboration de matériel éducatif en langues nationales :
 - ouvrages de vulgarisation ou d'initiation (textes de lecture, manuels d'enseignement scolaire à l'usage des centres d'alphabétisation, des écoles primaires, secondaires, normales ; dictionnaires élémentaires, grammaire) ;
 - ouvrages de référence (grammaires descriptives et générales pour la formation des enseignants, dictionnaires monolingues à vocation scientifique, technique et culturelle.
- . la traduction des oeuvres représentatives des cultures africaines dans les langues de diffusion mondiale ;
la traduction des oeuvres représentatives des autres cultures dans les langues nationales.

6.4. LA LITTÉRATURE ET L'ART

Parallèlement à l'enseignement et à la recherche, la littérature et l'art jouent un rôle privilégié dans le développement des langues nationales. Il faudra donc encou-

rager le développement des oeuvres littéraires et artistiques. "Que cent fleurs s'épanouissent", "que cent écoles rivalisent" disait Mao Tse Toung à propos de la littérature et de l'art.

Les masses populaires sénégalaises, parce qu'elles ont su préserver leurs langues, ont ainsi disposé en permanence d'un facteur de production essentiel. La littérature populaire est riche et abondante (contes, épopées, chroniques historiques ou fables, comptines, proverbes, chants, poèmes, littérature liturgique etc...) Cette tradition orale englobe tout le patrimoine littéraire, artistique, historique, philosophique, politique, social, religieux. Ce riche patrimoine, malgré les agressions subies, a trouvé un refuge sûr au sein du pays profond qui a su le conserver. Il faut créer les conditions de son épanouissement en organisant par exemple de grandes manifestations culturelles, des festivals populaires avec attributions de prix littéraires et de distinctions diverses. Ceci permettra en même temps de faire des enregistrements, de réaliser des films, des diapositives, en un mot d'assurer la collecte et la sauvegarde de ce patrimoine.

Il faudra développer les émissions de radio et de télévision en langues nationales, assurer une large diffusion des textes de la littérature orale, d'oeuvres scientifiques et littéraires en langues africaines pour que les médias puissent soutenir concrètement les programmes d'alphabétisation et de scolarisation.

Il faudra exploiter au maximum l'expression orale en développant le théâtre, le cinéma, dans les langues nationales. Le théâtre, le cinéma, du fait de l'écho considérable qu'ils trouvent au près du public, devront être avant tout des instruments d'éducation populaire.

En fait, le cinéma sénégalais se situe dans cette perspective. Ousmane SEMBENE est incontestablement le pionnier de ce cinéma qui malheureusement ne dispose pas souvent de l'appui du pouvoir en place (dissolution de la société nationale de cinématographie, pourtant nécessaire à la production et à la promotion des films nationaux, difficultés financières, censure : cas récent de CEDDO, etc...)

Quant au théâtre, à côté de celui officiel de "Sorano", se développe un théâtre populaire militant qui touche les masses directement dans leur quartier, avec la participation spontanée de celles-ci.

S'il faut exploiter l'expression orale, il faut aussi que les masses s'emparent de la technique de l'écriture tout comme elles maîtrisent la technique de l'oralité. L'alphabétisation dans les langues nationales permet aux masses de fixer elles-mêmes par l'écrit, les textes oraux dont elles disposent, de créer des oeuvres littéraires nouvelles et d'enrichir ainsi la production littéraire. De même les intellectuels qui hier, constituaient une élite coupée de masses, se lient avec elles, trouvent dans la vie du peuple, une mine de matériaux, matériaux qui représentent ce qu'il y a de plus vivant, de plus riche, d'essentiel pour nourrir la littérature et l'art. Les conditions d'une littérature africaine moderne, d'expression africaine sont ainsi créées. Leurs oeuvres jouissent d'une audience populaire réelle parce qu'elles reflètent la vie du peuple, elles parlent son langage. La littérature et l'art deviennent alors des forces matérielles qui exaltent les masses, les aident à avoir une meilleure compréhension de leurs conditions de vie et à se donner les moyens pour les transformer.

6.5. LE PROBLEME DE L'EDITION

La promotion des langues nationales, le développement d'une littérature africaine dans les langues nationales, la production de manuels scolaires adaptés exige la création de maisons d'édition, capables d'assurer les publications en langues nationales. Les Nouvelles Editions Africaines, créées en 1972 avaient pour mission de "contribuer au développement de l'enseignement, de l'éducation et de la culture au Sénégal, en Afrique et plus généralement dans les pays francophones".

° Pour contribuer à l'expansion de la culture sénégalaise et de la culture africaine, les NEA se sont mises à la disposition des auteurs sénégalais, des auteurs africains et non africains écrivant sur l'Afrique et des autorités sénégalaises et africaines.

Les NEA comptent à leur actif (au 31 mars 1980, 241 titres en littérature générale (le scolaire exclu). Mais comme nous le constatons (cf annexe 4) les publications en langues nationales sont insignifiantes (3/241 titres).

En fait les travaux effectués en langues nationales sont édités soit par le CLAD soit par la librairie Sankoré (dirigée par Pathé DIAGNE).

Les NEA devront jouer un rôle plus efficace dans la production des livres en langues nationales.

En tout cas, il reviendra aux maisons d'édition africaines de créer des collections des grandes oeuvres culturelles africaines avec des séries littéraire, philosophique, pédagogique, historique, scientifique etc...

Elles devront également prendre en charge les traductions des oeuvres les plus représentatives des autres cultures dans les langues nationales ainsi que les traductions des oeuvres les plus représentatives de notre culture dans les langues de diffusion mondiale pour que la communication inter-culturelle puisse se réaliser dans ce domaine. Les maisons d'édition africaine devront aussi assurer l'édition de disques, la réalisation de films sur les grandes manifestations culturelles populaires etc...

Dès lors, une attention particulière devra être accordée au problème de l'édition dans toute politique linguistique africaine qui se veut conséquente.

7 - LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES

"Dans tout plan de développement comme, dans tout plan d'éducation, on considère que la formation de l'individu est un des moyens essentiels de favoriser le développement économique et social. Pour qu'un peuple soit instruit et cultivé, il a besoin entre autres choses, d'un système d'enseignement efficace ; un système d'enseignement efficace est inconcevable sans le recours systématique à la lecture ; la lecture exige des livres, et, pour que ceux-ci puissent être mis à la disposition de toute la population, il faut des bibliothèques. Sans bibliothèque, il ne saurait y avoir ni école primaire de bonne qualité, ni école secondaire efficace, ni université productive. Sans bibliothèque, il n'est pas non plus possible

de favoriser l'éducation permanente des adultes! C'est en ces termes que Mr. Carlos Víctor Penna, ancien directeur de la division pour la documentation et les bibliothèques de l'UNESCO, résumait le rôle des bibliothèques dans le développement économique et social. Il disait également à juste raison qu'"un réseau de bibliothèques convenablement articulé, intégré aux plans d'éducation nationale, et, partant aux plans de développement économique et social, est l'un des éléments qui garantissent que les capitaux investis dans l'éducation et dans la recherche donneront des dividendes satisfaisants".

Au Sénégal aussi, et en Afrique plus généralement, les bibliothèques devront assumer cette fonction.

Les bibliothèques scolaires et universitaires devront soutenir concrètement l'enseignement dispensé à l'école et à l'université.

Dès l'école primaire, l'enfant scolarisé dans sa langue maternelle doit prendre goût à la lecture. La maîtrise de l'écrit est facilitée par l'expérience linguistique qu'il a commencée à acquérir par l'oral. En retour cette maîtrise de l'écrit acquise à travers la lecture, transforme la maîtrise de l'oral. Mais il faut faire en sorte que le recours à la lecture devienne naturel et nécessaire. Qu'il soit pour l'enfant un moyen de se procurer l'information qu'il cherche, qu'il lui permette de faire le lien avec le cours donné par le maître, de s'ouvrir au monde extérieur, de développer son imagination et son intelligence.

La bibliothèque scolaire cesse alors d'être un magasin de dépôts qui ne s'ouvre aux élèves qu'en début et à la fin de l'année pour le prêt et la restitution de manuels scolaires. Elle devient un foyer de culture et d'éducation où les élèves peuvent feuilleter des journaux, regarder un film, organiser des expositions des œuvres qui auront été réalisées par les différentes classes. Le bibliothécaire en collaboration étroite avec les enseignants de l'école trouve assez de matière pour animer la bibliothèque pendant toute l'année scolaire. La bibliothèque universitaire s'adapte aussi à l'université qu'elle doit servir. Elle remplit une fonction pédagogique

et documentaire mais aussi culturelle.

La bibliothèque nationale, devra recueillir toute la production nationale, tout ce qui sera écrit par les nationaux ou sur le pays mais aussi devra acquérir l'essentiel de la production internationale pouvant intéresser le pays.

Elle devra aussi, avec les archives culturelles, assurer la collecte et la sauvegarde du patrimoine culturel véhiculé par la tradition orale. "En Afrique, chaque vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle" disait Hampate Bâ. Il faudra donc récupérer ce riche patrimoine avant qu'il ne s'éteigne.

Elle devra établir un système d'échange avec les autres pays africains (cassettes, disques, films les plus représentatifs de la culture africaine). Elle sera ainsi le miroir de la société sénégalaise mais aussi celui de la société africaine. Elle sera chargée de publier la bibliographie nationale courante, reflet de la production en langues nationales et en langues étrangères.

La bibliothèque publique particulièrement retiendra notre attention ici. Elle doit être "le principal facteur aussi bien de formation de la conscience sociale, que du développement culturel du peuple et de l'élévation du niveau professionnel de la grande masse des travailleurs."

Elle offre ses services à toutes les catégories socio-professionnelles, travailleurs manuels et intellectuels. L'ouvrier et le paysan nouvellement alphabétisés peuvent y trouver les éléments de lecture, d'information pour leur épanouissement culturel, mais aussi la documentation nécessaire pour comprendre les innovations récentes introduites dans leur domaine d'activités.

Elle a aussi aménagé un coin pour les enfants, un endroit agréable où sont réunis des albums où des objets familiers sont accompagnés de la forme écrite ; des livres variés et très attrayants. Les enfants y viennent pour regarder ces ouvrages ; ils prennent contact avec les livres, puis, c'est l'apprentissage passionnant de la lecture et progressivement le goût et l'habitude de la lecture s'acquièrent.

Les enfants y font aussi toutes sortes de jeux qui développent leur imagination.

Quelquefois c'est un vieux du quartier qui vient à la bibliothèque pour leur raconter une histoire. Il participe

ainsi à la vie de la section enfantine, en assurant l'heure du conte.

La bibliothèque publique ne fournit pas simplement de la lecture aux adultes. Elle fait aussi beaucoup d'animation. Aujourd'hui par exemple, c'est le film de Ousmane SEMBENE, "le mandat" qui est projeté. Il suscite beaucoup de débats. Le problème soulevé dans ce film (tracasseries de toutes sortes rencontrées par les analphabètes dès qu'ils ont recours aux services de l'administration) a été vécu par ceux qui étaient, hier, des "analphabètes". Ils en discutent et ils mesurent le chemin parcouru...

Des diapositives sont réalisées pour préparer la campagne de lutte contre le paludisme : des mesures élémentaires à prendre pour que des gens ne meurent plus de paludisme dans nos villages !

Une conférence est donnée par une éducatrice sociale sur l'utilisation de certains produits locaux à grande valeur nutritive qui peuvent assurer à l'enfant l'équilibre nutritionnel dont il a besoin. Les mères de famille sont particulièrement intéressées.

Elle a aussi des disques et des cassettes pour assurer une large diffusion de la littérature orale.

La bibliothèque publique devient un véritable centre de vie sociale et de culture populaire. Elle mène aussi des activités annexes qui lui permettent de toucher le maximum de gens. Par exemple cette bibliothèque originale qui se dresse à la place du village, qui naît à l'aube et qui disparaît le soir. Elle permet aux personnes qui se retrouvent là-bas de lire la presse rurale dans les langues nationales et de la commenter.

Ce car rapide avec ses hauts parleurs qui parcourt toutes les pistes du secteur rural pour desservir les plus petits villages est une bibliothèque mobile bien aménagée. Il est toujours bien accueilli par les habitants qui le connaissent bien maintenant pour avoir bénéficié de ses services...

Le bibliothécaire se sent plus motivé. Il sert avec dévouement sa communauté. Il a foi en ce qu'il fait, il a foi en son métier qui lui permet de contribuer à l'émancipation culturelle de son peuple.

CONCLUSION

Si nous avons choisi le métier de bibliothécaire, c'est parce que nous pensons que cela peut nous permettre d'être utile à notre peuple, en mettant à sa disposition n'importe quelle partie du savoir enregistré par n'importe quel moyen jugé le plus approprié et le plus efficace.

Dès lors il nous fallait réfléchir sérieusement aux langues dans lesquelles nous transmettrions ces connaissances puisque nous acceptons que toute connaissance quelque soit sa nature ne peut être diffusée et acceptée que dans une langue connue. C'est ce seul souci, essentiellement professionnel qui nous a guidé tout au long de ce mémoire.

Nous disons donc pour terminer, que nous ne sommes pas contre la langue française qui a servi la révolution de 1789. Nous ne sommes pas contre la culture française qui est, au même titre que le peuple français, digne de respect et de considération. Nous nous opposons par contre au français qui veut étouffer nos langues et notre culture nationales, qui divise notre peuple, qui gèle les forces intérieures de notre pays et désorganise notre production.

Le peuple sénégalais, les peuples africains, veulent s'épanouir culturellement, se développer économiquement, s'émanciper politiquement. Le combat linguistique qu'ils mènent est intimement lié à ces aspirations.

A travers cette modeste contribution, nous lançons un appel à nos collègues bibliothécaires africains, pour que nos associations professionnelles prennent enfin position sur la question de nos langues nationales.

Cette lutte est aussi la nôtre, si nous voulons que les bibliothèques cessent d'être considérées comme des institutions de luxe, réservées aux seuls privilégiés de la culture importée, pour jouer un rôle dynamique dans la vie socio-économique et culturelle de nos sociétés.

- B I B L I O G R A P H I E -

--:--:--:--:--:--:--:--

- CALVET (Louis-Jean). - Linguistique et colonialisme :
petit traité de glottophagie. - Paris : Payot, 1974.
- CRELANS (Collectif de Recherches sur l'Enseignement des/ou
langues nationales au Sénégal). - Un aspect de
l'enseignement en langue maternelle : la lecture
une nouvelle conception de son apprentissage. -
Dakar : CLAD, 1978
- CRELANS (Collectif de Recherches sur l'Enseignement des/en
langues nationales au Sénégal). - Les Langues
nationales au Sénégal : Réalités et perspectives.
- Dakar : CLAD ,1977 - 1978. - 2 vol.
- DIOP (Cheikh Anta). - Comment enraciner la science en
Afrique : exemples wolof (Sénégal).
in : Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique
Noire : Série B : sciences humaines. T.37;
n° I. janvier 1975
- DIOP (Cheikh Anta). - Les fondements économiques et culturels
d'un Etat Fédéral d'Afrique Noire. - Ed. rev. et
corr. - Paris : Présence Africaine, 1974
- DIOP (Cheikh Anta). - Nations Nègres et Culture. - 3e éd.
- Paris : Présence Africaine, 1979. - 2 vol.
- GUISSE (Youssouph MBargane). - Philosophie, culture et deve-
nir social en Afrique Noire. -
Dakar : les nouvelles éditions africaines, 1979



La langue française après la décolonisation : communication
présentée à la 5e biennale de la langue française .

- Dakar (Le au 8 décembre 1973)

in : Notes africaines ; n° 48I. janvier 1974. -
p. I à II

Les langues africaines face à la vie moderne.

in : le courrier de l'Unesco. Juin 1967. - p. 29 -
32

MAGASSA (Hamidou). - Les langues et leur statut en Afrique
dite francophone.

in Etudes maliennes ; n° 22. 1977. - p. 40 - 71

NDIAYE (Théodore). - Mission des bibliothèques. - Dakar :
EBAD, 1974 :

SENGHOR (Léopold Sédar). - Liberté I : Négritude et huma-
nisme. - Paris : Seuil, 1964

- Liberté 3 : Négritude et civili-
sation de l'universel. - Paris : Seuil, 1977

SIGGI. - 1976 --> devient TAXAW n° 3. - 1977 ---->

SOCIETE AFRICAINE DE CULTURE. COLLOQUE DE YAOUNDE

Le critique africain et son peuple comme producteur
de civilisation. - Paris : Présence africaine, 1977.

SOW (Alpha Ibrahim). - Langues et politiques de langues en
Afrique Noire : l'expérience de l'Unesco.

- Paris : Nubia, 1977.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

CHAPITRE III

DEBLAIEMENT

ÉTUDE COMPARATIVE DU VALAF ET DU SÉRÈRE

FORMES VERBALES

SÉRÈRE	VALAF	FRANÇAIS
(Infinitif)	(Infinitif)	(Infinitif)
Bug	Beg	Aimer
Fad	Fad	Frapper, abattre
Fet	Fet	Danser
Mag	Mag	Grandir
(Aller faire, être à faire)	(Aller faire être à faire)	
Bug-ik	Beg-i	Aller aimer
Fad-ik	Fad-i	Aller frapper, abattre
Fet-ik	Fet-i	Aller danser
Mak-ik	Mag-i	Aller grandir
		(Le k occlusif en finale absolue du suffixe ik de la langue-mère tombe dans la langue-sille, qui serait le valaf.)
(Cesser de faire) (suffixe : -atê)	(Cesser de faire) (suffixe : -atul)	
Bug-atê	Beg-atul	Ne plus aimer
Fad-atê	Fad-atul	Ne plus frapper, abattre
Fet-atê	Fet-atul	Ne plus danser
Mak-atê	Mag-atul	Ne plus grandir

SÉRÈRE	VALAF	FRANÇAIS
(Accomplir une action secondaire en même temps qu'une principale) (suff. -alê)	(Accomplir une action secondaire en même temps qu'une principale) (suff. -alê)	
Bug-alê	Beg-alê	Aimer en même temps que...
Fad-alê	Fad-alê	Frapper, abattre en même temps que...
Fet-alê	Fet-alê	Danser en même temps que...
Mak-alê	Mag-alê	Grandir en même temps que...
(Deux ou plusieurs sujets exécutant simultanément une action) (suff. -ador)	(Deux ou plusieurs sujets exécutant simultanément une action) (suff. -ando)	
Bug-ador	Beg-ando	Aimer simultanément, ensemble
Fad-ador	Fad-ando	Frapper, abattre simultanément, ensemble
Fet-ador	Fet-ando	Danser simultanément, ensemble
Mag-ador	Mag-ando	Grandir simultanément, ensemble
(Faire de nouveau) (suff. : -atin)	(Faire de nouveau) (suff. -ati)	
Bug-atin	Beg-ati	Aimer de nouveau
Fad-atin	Fad-ati	Frapper, abattre de nouveau
Fet-atin	Fet-ati	Danser de nouveau
Mag-atin	Mag-ati	Grandir de nouveau
(Ne pas faire du tout) (suff. -adhar)	(Ne pas faire du tout) (suff. -adi)	
Bug-adhar	Beg-adi	Ne pas aimer du tout

Annexe 1

SÉRÈRE	VALAF	FRANÇAIS
<i>Fad-adhar</i>	<i>Fad-adi</i>	Ne pas frapper, abattre du tout
<i>Fet-adhar</i>	<i>Fet-adi</i>	Ne pas danser du tout
<i>Mag-adhar</i>	<i>Mag-adi</i>	Ne pas grandir du tout
(Faire à satiété) (verbe + a + verbe)	(Faire à satiété) (Verbe + a + verbe)	
<i>Bug-a-bug</i>	<i>Beg-a-beg</i>	Aimer énormément
<i>Fad-a-juul</i>	<i>Fad-a-jad</i>	Frapper énormément
<i>Fet-a-jet</i>	<i>Fet-a-jet</i>	Danser énormément
<i>Mag-a-mag</i>	<i>Mag-a-mag</i>	Grandir énormément
(Ne pas faire) (suff. -é)	(Faire effectivement) (suff. -é)	
<i>Bug-é</i>	<i>Beg-é!</i>	Ces expressions signifient, en sérère, « je n'aime pas, etc... », tandis qu'en valaf elles signifient « je refuse de ne pas aimer conformément à l'ordre qui m'est donné, etc... » Ne pas confondre avec les autres terminaisons en (é)
<i>Fad-é</i>	<i>Fad-é!</i>	
<i>Fet-é</i>	<i>Fet-é!</i>	
<i>Mag-é</i>	<i>Mag-é!</i>	
d'où <i>Pah-é</i> = non circoncis, qui n'est pas conforme à la tradition : au <i>mbah</i> ; cf. <i>mbah</i> — partie égyptienne (page 295)		
(Nom verbal) (suff. ay, el)	(Nom verbal) (suff. ay, el)	
<i>Mbugay</i>	<i>Mbegay</i>	Amour, volonté
<i>Mbugel</i>	<i>Mbegel</i>	
(Faire sur soi)	(Faire sur soi)	
suff. -hoh of = tête sa)	(suff. -su bop = sa tête)	
<i>Bug-hoh of</i> =	<i>Beg-sa bop</i>	S'aimer
<i>Bug-oh</i>		

SÉRÈRE	VALAF	FRANÇAIS
(Faire faire) (suff. -nu)	(Faire faire) (suff. -lu)	
<i>Bug-nu</i>	<i>Beg-lu</i>	Faire aimer
(Faire semblant) (suff. redoublement + nu)	(Faire semblant) (suff. : Redoublement + lu)	
<i>Bug-bug-nu</i>	<i>Beg-beg-lu</i>	Faire semblant d'aimer
<i>Fad-jad-nu</i>	<i>Fad-jad-lu</i>	Faire semblant de frapper, d'abattre
(Faire pour quelqu'un) (suff. -ann)	(Faire pour quelqu'un) (suff. -all)	
<i>Bug-ann</i>	<i>Beg-all</i>	Aimer pour quelqu'un
<i>Fad-ann</i>	<i>Fad-all</i>	Frapper, abattre pour quelqu'un
(Aller faire de nouveau pour quelqu'un) (suff. -natin)	(Aller faire de nouveau pour quelqu'un) (suff. -latil)	
<i>Bug-natin</i>	<i>Beg-latil</i>	Aller aimer de nouveau pour quelqu'un
<i>Fad-natin</i>	<i>Fad-latil</i>	Aller frapper, abattre de nouveau pour quelqu'un

D'une façon générale tout verbe terminé en *and* en sérère du Saloum ou *ind* en sérère du Sine correspond à des verbes valaf terminés par *al* ou *il* :

<i>Mokand</i>	<i>Mokal</i>	Réduire en poudre, réciter
<i>Mokind</i>		
<i>Sotand</i>	<i>Sotal</i>	Achever, etc., etc...
<i>Sotind</i>	<i>Sotil</i>	

ARTICLES DÉFINIS :

En valaf, l'article est une des sept consonnes suivantes : (d, k, b, v, s, m) suivant la structure phonétique du mot. On

Annexe 2

l'Univers est courbe ; très loin de toutes masses il n'y a aucune déviation et l'Univers redevient « localement » euclidien.

Il existe une autre façon de retrouver un univers euclidien du moins localement par l'intermédiaire du boulet de Jules Verne. En effet, à l'intérieur d'un projectile se mouvant en chute libre, la pesanteur n'existe pas et l'Univers est euclidien. Tous les objets qu'il peut renfermer étant soumis à la pesanteur, c'est-à-dire à la même accélération d'ensemble, tombant tous de la même manière et indépendamment les uns des autres, il n'y a ni haut ni bas pour des observateurs intérieurs au projectile ; la pesanteur a disparu et à l'intérieur la lumière se propage en ligne droite.

Nous voyons comment l'emploi d'un système de référence approprié permet de faire disparaître le champ de gravitation dans une région limitée de l'univers.

Il y a ainsi équivalence comme dit M. Einstein, entre champ de gravitation uniforme et une accélération d'ensemble du système de référence.

Une dernière étape restait à franchir. Si l'énergie est sensible au champ de gravitation, comme la masse dans la théorie de Newton, elle doit aussi contribuer à le produire ou à le modifier.

Il s'agissait de trouver la relation qui doit remplacer la loi classique du carré de la distance. M. Einstein a pu déterminer exactement l'expression analytique de cette loi.

Cette nouvelle loi de gravitation complète et dépasse la loi de Newton. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, la planète Mercure, depuis bientôt un siècle que Le Verrier en a établi la théorie, fait le désespoir des astronomes par suite d'un désaccord entre le mouvement observé et les prévisions de la mécanique céleste de Newton.

Il est tout à fait remarquable que, sans l'introduction d'aucune hypothèse arbitraire, par le développement nécessaire de l'idée fondamentale, la théorie de la relativité généralisée apporte la solution si longtemps cherchée.

Voici, dans ses grandes lignes, le principe de la théorie de la relativité qui, par l'abandon des vieilles notions dues aux habitudes ancestrales de notre langage et de nos pensées, marqua les débuts d'un essor scientifique de plus en plus puissant.

Elle apporte à l'homme une plus grande connaissance de

l'Univers, aussi bien du monde des planètes que du monde des atomes.

× TRADUCTION DU PRINCIPE DE LA RELATIVITÉ

TAMPUK ADUADU (*)

DATNEK GI DOHAI.

Tèvék dagit u lambdat, gog ap adirandtu ti mânâm, ti ben barap ag sên sa, ap hévhév la.

Nò ngi tudédi hévhév amam bi tah lef lu lambudadu vala dét, dagitu lambdat vala « gevèlup mberhet », ti mânâm nek vala muy doh ti barap bu ñu tan ti vahtu vu ñu tan.

Nò ngi tudédi darnék mbólèm hévhév yi.

Ngir top ñòñi, man nanò tan « tabah i gindi » yu bari té vùté, ti mânâm « digel makârlo » takò k mbólom sétânkak.

Ti ñòñi tolup hévhév bu nek ñinti nhambikay a ko mandargâl : (x,y,z,t) yoy ñat ñi da ñuy daval, ben bi di damonól.

Nañu del ñâri ndadé sétânkak yu vùté tuké ti ñâri tabahi digel i hamikay yu vùté di topandò ben hévhév, nanu dapené yâri tabahi ñu ngi sorianté ag hél vu sah té top digel ub (x), fêk ñâri digel ñi ti dés, dés lang.

Mbôloy tétankak yöyu mu ti nék, da na dégé ben hévhév bi ag nhamikay yu vùté.

Nha mikây i davval ag yi damonól ñi ngi néki (x), (y), (z), (t) ti gén ti tabah yi, ag (x'), (y'), (z'), (t') ti gi ti dés. Buko défè améf ti val vufédgèvu vovu doté yi top ti déganté nhamikay yi :

$$t = t' \quad z = z' \quad y = y' \quad x = x' + vt'$$

Tenk yi ñi ngi mandargâl bindâtin bu bok ti linuy tudédi « Ndadém GAI.ILEE ». Mâna mi nu vèsu hamlò na nu né digantép damono bi hadalé ñâri hévhév, ab dayòm bén la, ti tabahi gindi yep (Damonò adôdiku) ; Kon, ñâri hévhév ñu amandò ti beti men ndadém hólkat da ñuy amandò ti beti ñi ti dés ñep ag ñu dalahup ñu mud ñòñu man di démèk bop ñu

(*) Gatalin u LANGRVIN.

dek ñi. Ap amandô da fa am téki bu adôdiku té damono nék ap sopikôdi ti « Ndadém GALILEE ».

Niki nônu, soriyatép ñâri hévhév ñu amandô ti davva di Bén la ti beti hôlkat yep.

Davva niki damono dén la ti ñep.

Safanup li, ñâri hévhév ñu toflanté, dégantép damono (d) hadé lèn, sènip soréanté ti davvadi day sopikôk tabahu gindigi. Lilè ngi tukè ti yamaléy (1).

Mâna mi nu tana ti li gana kavé hamlô nako ti lu lèr.

Njah birna né soriantépñâri hévhév vuté na ti beti hôlkat yi takôk tabahu digel gi nu dap né du randatu ag ti beti hôlkat yi takôk tabah gi doh yônu ndolant vub dayôm tanu ti digantép damono bi hadalé ñâri hévhév ñi.

« Ndadém GALILEE » mi dandargâl dohal bi fekbâh dugal nônu diganté sorivay up davval ag sorivây up damonôl yoy ñâri hévhév yu mu man di dôn ap safânôdiku buy rër ag dohal bu yés tukè ti faramfatép aduadu bi.

Ti faramfaté bu mud bôbu, digantép damono bi niki soréyantép davva bi day sopikôndô ag dalahub tabahu gidingi. Ndah yamaléy aduadu voné ni né diganté damonôl bi hadalé ñâri hévhév ñâri hôlkat ñoñ ku ti nék yâ ngi dalahu ti sa. beti morôm boku ñu nuñu koy naté.

Nhalât lu hôt li-mélné mô vomatôn gorgi EINSTEIN ti téhérñip faramfaték aduadu gi, manèf na ko génèni!

Ti sâ yô hamé né rék am ti kôn na depôb hévhév ti davva dék damono di la sorivâyup davval ag digantép damonôl vara tusalandô ti beti môlém ndadéy hôlkat yi. Ni lay hala néki ti aduadu dadalé ndahté depô gu matu hévhév yi da fa am téki bu adôdiku, ginâv nga ham né fèñfèñ bob hôlkat yep da nañ ti andi na ñu mana déf, man na tèt tuké. Niki ay yef man na ñuy tof ndah di raratlôndô ti bu ñuy dohandô ti Bén vubiku-vubiku.

Mbôlém yekyek yi ñuy gishamé datam depô adôdiku yu mélnônô lèn dék.

Dotéy varal yi fatlikôk tam may nu man ko tahaval diganté tofi depô yu mél ni var na ño am dén diko du adôdiku. Ginâv nga ham né sunu hamham béppe ngi didu ti némiku yu démé nî, até yi yor dadnék da ño vara am bind bu aduvul luy név ag bari.

(1) Voir page précédente.

Dèmfèf na ba tayè féñal ti défgis def sopikuy hélu randtôndô gén vét ti féñfèñi bitil. Li lôlu lép durul darâ tah, gisèf ne manèf na tahaval témpug aduadu dadadi ti bind bi : aki défgis i bitil yu biru tabah ug lambdat halèf na télè biral dalahôndob top gén vét u tabahgi. Manèf na né it atéy bitil yep Bén la ñu ti tabah i gindi yep yoy ni yî démé ag yi ti dés randatug vén bindin.

Faramferèb FRESNEL sèntu vôn na né hélu féñug lèr da fay var di sopikôg tohub, hôlkat bi ni mu démèg « éther » (Diganté bi temb yi). Défdis bu siv up MICHELSON ba vôn varôn na biral sopiku gu ni démé ngir natt yu témbé. Vâyé safânub li ñu fôgôn défdis gôgu durul dara : diséful dontikon gén sopiku.

Manèfula dapé ndudu mômu ludul na ñâri yôn yi :

1. Sèf bagè dadandû ti dohal ub nakadèk bi ag ti halâtul damono adôdiku dèfa hala dugel ti bîr bitil bép ay dadédadé yu dém dayo.

2. Ngir moytu dadédadé yu yônuvul yôyu té téyé disin yoy nôy déminu def yi ta na ñu gena yombé ag gâva hamé, défèf na né ti li gana dâdu môdi nu téki sababuk défdis uk MICHELSON : ti mbôlèm tabah i gidin yi nga ham né ni yî démék yi ti dés randatug vén bind la, helu lèr vén la ti nduplu yep.

Vâyé vah du mud dôdu ag li ti vara tuké fep, môdi bitilkat yi bayi halâtul damono adôdiku. And na yi tam ag tampuk aduadu ba tah muy vomat ba ti dohalin vu yès vi.

Dohal gu yès gi da fa andak dôlèl gu yès. Ndahté yomb na voné né tampug aduadu bolèk tampuk réredig kantan dohé na ñu mbôlèm até yi lal dolérandatu hélal. Li ti gene rañiku mô di dadalé na ti lèn mbolèm tampi i réredik laf, gog dayob dalahu ag kantan. Li ti yès, mô di halâtul laf day dal di nék Bén ag lol kantan. Lafu tabahug lambdad dônatul ab sahsah, vâyé day dal di nék dayo bu démé né kantanug bîram. Ngungul démé-démé bi mi ngi yamag ñârkag hélu lèr.

Té ginâv katanug tabah gép day yoko ag hél vi yokugog dayôm ba ngi yamag katan imbiku gi yomba na ham naka la ti faramfaté bu yès bi la lafu tabahug lambdad di yokuku hélam. Halât lu yès péh dal di dudu : moy yengirelu katan.

Sopikug laf gu démé nônu ak u hél gisuvul ti li tolôg sunub dayo ndah hél yi da ño yèh, yèh gu adu. Vâyé nu ngi koy tamblé yeg ti hel yu bok ker ag vov lèr.

Sétat i lambdat yu bari ñev na ñu ta ginav ba biral si sabab i faramfaté yi. Té Bénen dadal bu gana sori, Gorgi EINSTEIN

dohna ginâv bibénèn téharñi bu gana yâtu nduduy tampug aduadu yi. Bén rañi bu fôyôy da na nu may nunu lérô « aduadu dadal ».

Ham na nu né disây u yaram am na démédémé bu témbé ak u lafam té hiral up ñodisúf bén la ti yaram yep. Bon su mânâm (yeng gi) di sopiku ak katan uk bir gi disay bi var na sopiku yi tam témbé ti bén démédémé. Manèf na kon a mudel : Su katan né yeng, var na yi tam disalé.

Yanu na mâna kon lèr ki nga ham né katan téñéral la té tahavé név yeng am up disay ; ti lôlu la halâtul Gorgi EINSTEIN tuké né : téñéru lèr var na lemb ti bir tôlup disñodi.

Moy li ñu sètât tip défdis ti natug dadu téñérug lèr gu romb ti vétu dant bi.

Gorgi EINSTEIN voné na nônu né ti hôlkat yu takô ak sùf tudub def yiy hév ti lilèn ver bi gana tèv, môdi lèr gi yôn vi muy doh duv ndup, ni nga hamé né ni randtu bô sani mu bayikôl bopam ab dalahôm duv ndup ag vén bindin, ndahté sufhat dadlo na ko.

Nô ngi dissi ni faramfaté aduadu di andé féñfèñ i disñodi ti yefi kanamalup késé. Nô ngi tudé di redu dadam mbôlèm. hévhév yi dadalo nék tahavâyu toflanté yoy bén randatu (savok davval ag damonól).

Tip kanamal, am na red vu vùtéki yi ti dés yep yi dohandô ti ñari tomb, mô div ndup gi hévlô dikoy ngendâ gatub gudây.

Hayma bu yamây da na voné ni ti dadamuk aduadu, diganté ñari hévhév yu ñu tan, vén red dadnék kép a am vu hévlô dikoy ndup tiy kanamal : môy redu dadnék vi méngô ak dalahug ndubal ak vén bindin, ti mânâm ak up randatu bu nék diganté ñari hévhév ñi ni ko atèp yengal lâdé.

Dis na nu ti li fété kav né ti vétu u laf yu mag yi yôn u lèr duv ndup. Fi yon vi gana gat diganté ñari tomb, diganté ñari hévhév donatul u ndup av ndenge la.

Lôlo tah ba nêf dadnék euclidelul, ndah kén manu ko tahavalé kanamal gi lâlô ñanug Euclide. Ti vétu laf yi dadnék de la lembu ; bô soré mbôlém laf amatul bén dad bu ko défé dadnék délu euclidel ti barap bôbu.

Am na vanén yôn vu nu ma na ñevé ti dadnék vu euclidel bu dul dara yit di ti barap ak tembus JULES VERNE. Ndah, ti bir fitahu buy rotal bopam sùfhet néku fa bu ko défé dadnék délu euclidel. Mbôlém yef yi man nék ti bir fitahu gôgu, gén sùfhet gé lèn di ñodi, mânâm gén hiralandô gi ; nôm nep a

bok av rotin té lâlô vu ñu ; amul kav ag sùf ti bet i hôlkat bu nék ti bir fitahu gi ; sùfhat gi rèr na ba tah na ti bir yôn u lèr gi da fa délu div ndup.

Dis na nu nônu ni tan tabahu gindi gu dégo man na tahé ba tôlub disñodi délu rèr ti bir barabbu dégu ti dadnék.

Ni ko Gorgi EINSTEIN vahé da fa amub méngô diganté tôlub disñodi vénbindal ag hiralug mbôlô gog tabahug gindi gi.

Bén dégo réka désôna séhi. Su fékésenté katan yegu na ti tôlub disñodi né laf ti farmafaté NEWTON, var na bak ti ñi koy sak mbâ mu di ko sopi.

Mi ngi désôn rék nu dis doté bi vara vùtu até nakadiék nârkap soriây bi. Gorgi EINSTEIN féhé na bé dèktémbé mélov dèhâtalub até bôbu.

Até bu yès disñodi bôbi motli na té vèsu atèb NEWTON. Tembub Mercure be LE VERRIER tahavalé faramfaté ba'g tay dâna té mèt i at la, térévul tas na yâkar i bidivkat yi ndah andadi gi dalahôm bi nu dis andadi ag séntuy dôlérandatul asamânal i NEWTON.

Rañikunané ti lu andulak dugal vahdhitat danèn du mu man di dôn, ti téharnib késé halâtul lal li faramfatép aduadu dadal andina lidanti gi ñu dôn vut bu yag.

Tenk ub aduadu ngi ñi.

Andil na nit hamham bu rav ba mu amôn ti dadnék, muy ti adinas temb niki ti adinas harèfulvôn vi.

TRADUCTION D'UN EXTRAIT D'« HORACE »

HORACE (*)

Le sort qui de l'honneur nous ouvre la barrière
Offre à notre constance une illustre matière ;
Il épuise sa force à former un malheur
Pour mieux se mesurer avec notre valeur ;
Et comme il voit en nous des âmes peu communes,
Hors de l'ordre commun il nous fait des fortunes.

(*) Corneille. Extrait d'*Horace* (acte II, scène III)

II. PHYSIQUE MATHÉMATIQUE ET THÉORIQUE

Les développements modernes de la physique obligent à une révision et à une extension considérables de la notion de physique mathématique. On l'envisage sous un aspect nouveau, celui de l'étude des schémas (1), et on considérera que la physique mathématique contemporaine consiste avant tout en la construction de schémas. On posera que le schéma d'un système ou d'un phénomène physique est constitué par :

1° une description du système ou du phénomène étudié dans l'espace physique (en fait, espace euclidien à trois dimensions) par un ensemble de points et un ensemble de fonctions de points (champs) ;

2° la description par un système d'équations (soit différentielles, soit aux dérivées partielles, soit intégrales-différentielles selon le cas) des diverses lois auxquelles le système est soumis ;

3° la transformation de la description du système dans l'espace physique par une représentation plus abstraite où, soit le système étudié (schéma dit objectiviste), soit les connaissances acquises sur le système (schéma dit prévisionnel) sont représentés par un seul point dans un espace convenable dit espace figuratif, celui-ci est choisi de manière que les lois d'évolution s'y décrivent par des conditions telles que la position du point figuratif initial détermine la position ultérieure du point figuratif.

Cet espace peut être à n dimensions ; de tels espaces ont été initialement inventés pour l'étude des systèmes mécaniques à n degrés de liberté. Ainsi les lois d'évolution se traduisent par des conditions imposées au mouvement de point figuratif.

On étudie alors les propriétés du schéma adopté. A chaque théorie physique correspond ainsi un type de schéma mathématique.

Naturellement, en fait, un schéma est plus complexe que ne l'indique la description précédente ; ainsi on peut utiliser des espaces représentatifs intermédiaires entre l'espace physique et l'espace figuratif, par exemple un espace de configuration tel que le système y soit représenté par un seul point, mais dans cette représentation la position initiale de ce point représentatif ne suffit pas à fixer la position du point initial de l'espace figuratif. D'autre part, le passage de l'espace physique à l'espace figuratif est très complexe dans le cas de schémas prévisionnels. Enfin, on est parfois amené à utiliser des espaces-temps (comme c'est le cas en relativité).

La physique mathématique est alors utile au physicien, d'une part, en lui fournissant les propriétés d'un schéma, et, d'autre part, en lui suggérant des schémas nouveaux pour la théorie nouvelle qu'il cherche à construire. En effet, toute construction d'une nouvelle théorie physique part d'un certain nombre d'idées simples, intuitives ou d'origine expérimentale, et celles-ci doivent venir se coordonner dans un cadre théorique. Ce cadre se construit peu à peu à l'aide des schémas tirés de la physique mathématique ; tout problème de construction d'une théorie physique nouvelle pose le problème de la construction d'un nouveau schéma. Une théorie physique n'est vraiment nouvelle que si elle nécessite un schéma nouveau. Or, les schémas nouveaux ne peuvent être trouvés qu'à partir des schémas déjà existants. C'est là que la physique mathématique moderne vient jouer un rôle irremplaçable.

II. GESTUCAKEEF (1) MATEMATIKAL

Yoku'yileegi'y gestucakeef gi tax nañu ba wareesa seetaat te yaatalaant lu bari xalaat li ñu am ci gestucakeef matematikal. Ni ngi ko'y jël ci wet gu bees, gog njang um takndeeral, ba tax da nanu jap ne gestucateef matematikal gu leegi gi tabax ug takndeeral lu doon jek. Dees na samp ne takndeeral wu'g arulanloo, wala wu zewwez u gestucakeef nii la ñu ko'y tabaxe :

1° Dees di jëka wone ci jaww i cakeef gi (ni ki jaww i ñatt i zebla'y èkliid) ni andandoo gi mbaa zewzew bi ñu'y gestu bindoo ; bind boobu wara tazawe mboole'm tomb wala mboole'm aju'y tomb (tu niki ab tool) ;

2° Deg ci tabazees andandoo'g yamale yu tuutikkalentaanal, mbaa ñu selal ci'g wall, mbaa ñu dajatselal, yu'y biral ate yi andandoo gi aju ;

3° Deloos sopi leeraliin woowu ñu leeral bind ub andandoo gi jaww i gestucakeef gi, nu dike baneen tazawaay bu g'na jëmoodiku, bob andandoo gi ñu'y gestu (takndeeral bitiwum.rel), wala lees jota xam ci andandoo gi (takndeeral gix-ludikagul) da ñu'y tazawe benn tomb ub kese ci jaww ju ñu tann ju tul jaww i jëmmël, jaww jooju dees ko'y tanne non atë y doziin yi, ni ñu ci'y deme, da na waral bres zamre tazawaay w tomb ub jëmmël bu jëk bi man ko top li ci des faneeñ fu mu man di tollu.

Jaww jooju man naa am « n » nangam i zebla ; jaww yu mel noonu dees lëen na jekoon na sos ndax gestu' b andandoo'y metkanik yi am « n » nangam i zebla yu yeewiwul kon atë'y doziin yi dike sart yu tegées jalaxu' b tomb u feenuka ay bi.

Bu ko defee gestoos jiko'y takndeeral bi ñu tann. Faramface b gestucakeef bu nek mëngoo na noonu ak reet u takndeeral (wu) matematikal.

Waaye takndeeral' b dëgdëg moo gen na luxu nii ñu ko woné léegi ndax manees naa jariñooy yanëen jaww i tazawalukaay yu ne ci dengente jawjaw i gestucakeef gi ak jaww i jëmmël niki jaww i jëmmël andandoo, joj andandoo gi, benn tomb kep la ci'y tazawe ; waaye ci tazawaliin woowu, tazawaay'ub njaalbëen u tomb tazawal boobu doyl ci doll tazawaay ub tomb ub njaalbëen u jaww i jëmmël ji luxu la bees waree jël seema'y « jisludikageel » (feguélëg) leeg leeg itam wareesu jariñooy ay jaww-jamono niki ci faramface (b kajutëf).

Kon gestucakeef matematikal amal na njariñ gestucakeefkat bi ndax, benn, da na ko leeraral jiko'y takndeeral bi mu'y gestu, ginaaw si loolu, da na ko jox xalaat ul yaneeñ takndeeral yu wara mëngoo ak faramface gu bees gi mu'y wuta tazawal (wala gi mu'y wuta tabax). Waaw, ndax gëp tabax gog faramface gestucakeef gu yees mi ngi tukee ci xalaat yu wayaf, yu seet seet ne rayy ci'm zel mban ñu judoo ci'g « nëmikulef » te xalaat yooyu yëp da ñoo wara ñew andandoo ci biir ug faramface « bind » u faramface googu da fa wara tabaxu ndank-ndank ak takndeeral'a'y gestucakeef gu matematik. Bëp porabaleem bu tabaxiin u faramface' g gestucakeef gu bees samp na porabaleem u tabaxiin u takndeeral bu bees. Ag faramface gestucakeef beesul dëgdëg lu dul su laajee takndeeral wu yees. Waaye takndeeral yu yees yi maneesu lëen na tibe lu dul ci seema yi am ba nopi. Foo fu la gestucakeef gu matematik gu leegi ame njariñ lu dara manul la wuutu.

(1) J. L. DESTOUCHES, Cours oral de physique mathématique appliquée, Faculté des Sciences de Paris, 1961-62.

(1) *cambar ameel gi* = analyse de ce qui existe } mot à mot
cambar nekeelgi = analyse de ce qui est }

Annexe 3

SCHÉMAS OBJECTIVISTES ET SCHÉMAS PRÉVISIONNELS.

Nous verrons dans la suite que les schémas sont à diviser en deux classes :

I. Les schémas dits objectivistes dans lesquels le point qui représente le système dans l'espace figuratif caractérise l'état du système, en appelant état la valeur d'une certaine grandeur dite grandeur d'état telle que, quand sa valeur est connue, la valeur de toute grandeur est calculable à partir de l'état ; c'est-à-dire que :

1) à partir de la position du point figuratif à un instant t , on peut calculer la valeur de toute grandeur à cet instant t ;

2) tout résultat de mesure impose des conditions au point figuratif à l'instant t_0 de la fin de la mesure, et en principe, on peut mesurer l'état avec une imprécision aussi faible que l'on veut à un instant arbitraire pris comme instant initial ;

3) dans le cas où la régularité est assurée, dans un intervalle ouvert $]t_1, t_2[$, l'état initial détermine univoquement l'état à un instant t de cet intervalle.

II. Les schémas dits prévisionnels dans lesquels le point figuratif représente des connaissances acquises sur le système (et non pas un état intrinsèque) avec les conditions suivantes :

1) à partir de la position du point figuratif à un instant t , on peut calculer des lois de probabilité pour les diverses grandeurs du système à cet instant (des lois de probabilité et non des valeurs des grandeurs) ;

2) tout résultat de mesure impose des conditions au point figuratif à l'instant t_0 de la fin de la mesure (mais il n'existe pas d'état intrinsèque pour le système) ;

3) dans le cas où la régularité est assurée dans un intervalle ouvert $]t_1, t_2[$, le point figuratif initial t_0 détermine biunivoquement le point figuratif à l'instant t , les instants t_0 et t étant contenus dans cet intervalle ouvert.

Les théories classiques admettent des schémas objectivistes, tandis que les schémas prévisionnels sont apparus avec les théories quantiques. Des résultats obtenus par P. FÉRYEN (1), il résulte que ce sont les deux seuls types de schémas à envisager pour une théorie physique complète. Par contre, pour des théories partielles, on aura des schémas d'autres types qui seront issus de parties de schémas de l'un ou l'autre des deux types envisagés ci-dessus. Par exemple les schémas opérationnels sont issus de parties de schémas prévisionnels.

INTERVENTION DU CALCUL DES PROBABILITÉS.

Le calcul des probabilités apparaît en physique mathématique de trois façons :

1) Quand dans le schéma on suppose ne pas connaître la position du point figuratif initial et qu'on se fixe une loi de probabilité pour la position de ce point (probabilités dites « subjectives » comme liées à des connaissances) ;

2) Quand on suppose que le système subit des perturbations aléatoires (probabilités dites « objectives » parce qu'elles sont liées à des forces agissant sur le système) ;

3) Dans les schémas prévisionnels, en particulier dans les théories quantiques (ce sont là des probabilités subjectives parce qu'elles sont liées à des connaissances et qu'elles ont des propriétés spéciales).

TAKNDEERAL BU AJUWUL CI XELUM KY XALAAT REK (TAKNDEERAL HITIMXIL) AK TAKNDEERAL JISLUDIKAGUL.

Da na nu jis ci li' y dik ne takndeeral yi yaara i zeet la nu.

I. Takndeeral yu jék yi. Ci ñoom tomb bi taxaw a'andandoo (yib) gi ci jaww i jemmél ji moo' y mandargaal nekiin u andandoo gi (yab gi) ; fek tudees nekiin, lim ub dayo (magaay) bees tude magaay ub nekiin, hob, bees xamee nu nu tollu magaay yi ci des yab manees léen nu kalkin ci lu tukes ci nekiin wi, maanaa' m :

1) Ci lu tukes ci taxawaay ub tomb u jemmél bi ci senn sa t, manees naa kalkin dayo' b magaan' bu nu man di doon ci saa soq gi t.

2) Nall bu nek li' mu' y joxe da na sari tomb u taxawal bi ci saa si nall bi' y jéex t₀, te war na ñoo man na nall nekiin wi ak nyuunte lol nu la neex lay tute, te saa su la neex man nga koo jél mu' y saas njalbéen ug nall gi.

3) Bu lep doore' ni ñu ko sentoo, ci digente' bu wubiku' t₁, t₂ [nekiin u njalbéen wi moo' y sari ci lu (duldeluganaaw) lu « benn-jozanu » nekiin wi ci senn saa t ci digente boobu.

II. Ay takndeeral yi ñu' y wax ne da ñu' y « jisludikagul » (foogurelek) ; ci ñoom tomb u taxawal bi day teki li' nu jala xam gi yab gi (waaye du nekiin u dëgdëg wi ; yax ub nekiin wi) ak sari yu :

1) Bu ñu tukes' ci taxawaay ub tomb ub jemmél bi ci senn saa t dees na man na kalkin at'e' y « amaana » yu mengoo ak magaay gi yab bi ci saa soo si (ay at'e' y amaana, waaye di ay dayo' y magaay).

2) Nall ba nek li' mu' y joxe da na sari tomb u jemmél bi ci saa si nall bi' y jéex t₀ (waaye yab' gi amil nekiin wu yaxal).

3) Bu lep deme ni ñu ko séénoo ci digente bu wubiku' t₁, t₂ [tomb u jemmél u njalbeen gi to da-ña sari ci lu benante tomb u jemmél bi ci saas t ; saa' y t₀ ak t di yu ñu jéle ci digente bu wubiku' boobu.

Faramface yi ni' l'af ñoo mengoo ak seema yu bitimxel, takndeeral jisludikagul yi ni ngi seehandoo ak faramface y dogan'af yi, gestu' b Paulette Févriën biral na ne ñaar i zeet i takndeeral yoo' y rek a' an' te mengoo ak faramface gestucakeef bu dij. Waaye bu dee faramface yu dajul, an' na yaneen zeet i takndeeral yu tukes ci genn waf ng be wenn ci jaar i zeet i takndeeral yu daj yi ñu jéle wone. Ni'ki takndeeral y « manajef » ni ngi joxe ci li' takndeeral jisludikagul

DUG UB KALKIN I TANJA.

Kalkin ub amaan' seën na ci gestucakeef matematikal ñut i seëniin :

1) Bees japee ne xamu ñu taxawaay ub tomb u jemmél u njalbéen bi bu ta' sampées at'e' b amaan' b taxawaay u tomb boobu (amaan' yu biirujew ndax li ñu aju ci' li nu jote xam).

2) Bees japee ne yab gi ab sopikoo' m takuwul (fi bereb) (amaan' yu bitiwujem ndax da ñoo mengoo ak doole yu' y jef ci yab gi).

3) Takndeeral jisludikagul yi, gen' caa rawe faramface dogalal (amaan' yu bitirjint la ñu ndax ñoo mengoo ak li ñu jote xam, teg ca ay jiko yu tumuranke ; wala ay bu'oo yu ne'w).

(1) Paulette Févriën, La structure des théories physiques, Paris, Presses Universitaires.

Collections	Nombre de titres parus
Romans	19
Vies africaines	6
Nouvelles	17
Itinéraires	1
Théâtre (pièces de)	7
Poésie (recueils de poèmes)	23
Essais littéraires	17
Bibliographie	2
Disque littéraire (L.S. Senghor)	1
Histoire :	
Grandes figures africaines	33
Essais historiques	17
Sociologie et Civilisation	17
Tradition orale :	3
Droit	13
Economie	14
Sciences	2
Colloques	6
Art	4
Biographies et citations	4
Comptabilité	3
Vulgarisation	8
Jeunesse	24
	<hr/>
	241 titres

Kaidara (français-pular)
 Seul contre tous (1 et 2)
 (français-pular)
 Contes serere du Sine
 (français-pular)